

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 22 novembre 2022

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arrière</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>Rapport de recherche de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS) – Assurer l'accès de la population wallonne aux distributeurs de billets – Éléments d'analyses géographiques</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Lomba, Hazée.....	1
<i>Audition de M. Brunet, Administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS), et de M. Charlier, Chargé de recherches à la Direction Recherche et évaluation de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Brunet, Administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), M. Charlier, Chargé de recherches à la direction Recherche et évaluation de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS).....	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Galant, MM. Hazée, Beugnies, Dispa, Lomba, Evrard, M. Brunet, Administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), Mme Reginster, Chargée de recherches à la direction Recherche et évaluation de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS), M. Charlier, Chargé de recherches à la direction Recherche et évaluation de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS), M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	4
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	18
<i>Interpellations et questions orales</i>	18
<i>Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le moratoire sur les expulsions »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	18
<i>Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le tarif social énergie menacé pour les locataires de sociétés de logement public »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	19

Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le versement des primes syndicales par les pouvoirs locaux, les zones de police et les zones de secours »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....20

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le sondage « Bye bye la démocratie ? » et l'intérêt pour la participation citoyenne dans les communes »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....21

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la protection des lanceurs d'alerte aux niveaux local et intercommunal »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....22

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la concurrence fiscale entre communes »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....23

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la pression subie par les travailleurs sociaux des CPAS »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....24

Organisation des travaux (Suite).....25

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....25

Interpellations et questions orales retirées.....25

Liste des intervenants.....26

Abréviations courantes.....27

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 30 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

AUDITIONS

RAPPORT DE RECHERCHE DE L'INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION ET DE LA STATISTIQUE (IWEPS) – ASSURER L'ACCÈS DE LA POPULATION WALLONNE AUX DISTRIBUTEURS DE BILLETS – ÉLÉMENTS D'ANALYSES GÉOGRAPHIQUES

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur le rapport de recherche de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS) – Assurer l'accès de la population wallonne aux distributeurs de billets – Éléments d'analyses géographiques.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je propose Mme Delporte comme rapporteuse.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je supplée M. Demeuse. Pourriez-vous prendre en compte mon vote ?

M. le Président. – Nous allons considérer votre vote positif.

À l'unanimité des membres, Mme Delporte est désignée en qualité de rapporteuse.

Audition de M. Brunet, Administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS), et de M. Charlier, Chargé de recherches à la direction Recherche et évaluation de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS)

M. le Président. – La parole est à M. Brunet.

M. Brunet, Administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). – Mesdames et Messieurs, nous sommes très heureux d'être aujourd'hui dans cette commission pour vous présenter nos travaux. Je vais être très bref dans l'introduction et je donnerai la parole directement à mon collègue, M. Charlier, qui va vous présenter le résultat de la synthèse de l'étude.

Pour l'Institut statistique de la Wallonie, autorité statistique wallonne, c'est très important d'un point de vue démocratique de pouvoir venir directement au Parlement présenter nos travaux. Je ne peux que me réjouir que cette invitation ait lieu aujourd'hui et qu'il puisse peut-être y en avoir d'autres dans le futur par rapport à d'autres questions.

Je pense que le rapprochement du Parlement de Wallonie avec l'Institut de statistique wallon est une question essentielle à mes yeux d'un point de vue démocratique. Je vais être très bref par rapport à cela et je vous remercie pour votre invitation.

M. le Président. – La parole est à M. Charlier.

M. Charlier, Chargé de recherches à la direction Recherche et évaluation de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS). – Mesdames et Messieurs, merci pour cette invitation. C'est un plaisir de pouvoir vous présenter cette étude que vous avez commandée à l'IWEPS. Vous l'avez normalement reçue. Cette étude s'intitule : « Assurer l'accès de la population wallonne aux distributeurs de billets, éléments d'analyse géographique ». Nous l'avons réalisée avec ma collègue Isabelle Reginster, sous la direction de Mme Sile O'Dorchai et de M. Brunet.

Pour rappel, cette commande est issue d'une résolution du Parlement wallon, qui demandait de faire une étude visant à définir le nombre minimum de

distributeurs automatiques de billets pour le territoire wallon, par commune, éventuellement par quartier lorsqu'il s'agit de grandes villes.

Concernant le contenu du rapport que je vais rappeler ici brièvement avant de passer à l'essentiel de celui-ci, la première partie de ce rapport était de se poser les questions : quel est l'accès actuel de la population wallonne aux distributeurs de billets, quelles sont l'évolution récente de cet accès et les inégalités territoriales dans cet accès ?

La seconde partie utilisait des pistes géographiques pour tenter d'améliorer les taux de couverture de la population wallonne en recherchant des localisations optimales.

Voilà pour les deux grandes parties du rapport. Nous allons ici vous présenter l'essentiel.

Quelques éléments de cadrage au préalable, car il est important au niveau méthodologique de bien cadrer cette étude.

Pour la question qui était posée de définir le minimum de distributeurs automatiques de billets sur le territoire wallon, une première question et une première difficulté méthodologique étaient de définir le nombre minimum d'ATM et se demander ce qui était acceptable en termes d'accès. Pour qui ? Pour quelle population ?

En effet, au-delà des disparités territoriales que l'on va évoquer plus tard, il y a aussi une diversité individuelle des ménages et des individus sur le territoire où chaque ménage, chaque individu n'a pas la même capacité à effectuer des déplacements en fonction de ses moyens de locomotion, des moyens de transport dont il dispose – une voiture par exemple –, des moyens financiers dont il dispose, surtout avec l'augmentation des coûts de l'énergie, des capacités physiques. Tout cela fait que l'accessibilité peut être très différente de manière individuelle, en plus de la position géographique.

Dans ce rapport, nous avons essentiellement fait une analyse géographique en prenant des critères communs pour l'ensemble du territoire wallon. Nous nous sommes basés sur deux types d'indicateurs essentiels, dont vous avez d'ailleurs déjà discuté lors de vos différents échanges et auditions avec les experts notamment. Le premier indicateur cherche à mesurer la population à moins de x kilomètres d'un ATM, c'est ce que l'on appelle le taux de couverture de la population. L'autre indicateur est un indicateur d'équipements relatifs des entités géographiques, à savoir combien d'habitants pour un ATM, en moyenne.

Nous avons décidé de choisir plusieurs variantes dans ces différents seuils de distances – trois ou cinq kilomètres – et le nombre d'habitants par ATM. On a donc repris des critères de seuil dont vous avez discuté durant toutes vos auditions en 2021 notamment.

Un autre élément de cadrage est la différence entre les distances mesurées à vol d'oiseau et par le réseau viaire, c'est-à-dire par la route. On peut constater que, en fonction de la densité du réseau de voiries, la différence dans ce calcul peut être très importante. Vous voyez ici l'exemple de deux villages qui sont situés en vallée. En fonction du relief, l'accessibilité calculée par le vol d'oiseau, comme BATOPIN utilise ces chiffres de couverture de la population, et par le réseau viaire, peut être très différente. C'est un apport essentiel de notre étude que d'avoir travaillé en distance réelle par la route, la distance réellement effectuée par les citoyens pour se rendre aux ATM.

Un autre élément de cadrage est que la demande pour l'accès aux ATM que l'on a considérée, c'est la population aux lieux de résidence, car nous disposons de données fines pour faire des analyses spatiales sur ce sujet. Nous sommes bien conscients qu'il est important également de tenir compte des populations présentes à un moment donné sur le territoire, c'est-à-dire les travailleurs, les chalandiers commerciaux, les touristes, et cetera.

En annexe, nous avons réalisé une analyse exploratoire pour tenir compte de cette population résidentielle, mais qui est moins facilement mesurable avec les outils statistiques dont nous disposons. Enfin, l'évolution rapide de la situation de l'utilisation des ATM sur le territoire fait que les données évoluent très vite. Nous avons utilisé ici des données datant de fin 2021. Il y a eu depuis lors des modifications à la marge.

Un suivi fédéral est effectué par la Banque nationale de Belgique, en collaboration avec Febelfin.

Les données principales que nous avons utilisées dans ce rapport concernent la localisation précise des ATM en situation fin 2021. Les adresses ont été géolocalisées par l'IWEPS à partir d'une liste fournie par la BNB. C'est donc un gros travail que de géolocaliser tous les ATM de façon précise au sein du territoire à un instant T.

Les autres données concernant la demande sont la localisation précise de la population au lieu de résidence au 1er janvier 2021, issu notamment du Registre national et des bases de données routières qui permettent de modéliser le réseau routier et de mesurer des distances autour des ATM. L'outil est un logiciel de système d'informations géographiques qui permet de cartographier l'offre, la demande et leurs interactions spatiales.

Un autre élément de cadrage à prendre en compte, c'est le contexte territorial et prospectif dans lequel la Wallonie se trouve, qui présente des territoires très variés en termes de densité d'urbanisation et d'équipement en service et en infrastructures, dont des équipements en transport en commun.

Suite à un aménagement du territoire trop peu régulé, l'organisation territoriale wallonne est marquée par un étalement urbain prononcé et une grande dépendance à la voiture, aux énergies fossiles qu'il est important de prendre en compte dans toute étude liée à l'accessibilité à un point donné du territoire.

Au-delà de ces diversités territoriales, il y a des situations individuelles variées. De manière plus prospective, il y a des limites et des contraintes à prendre en compte pour l'avenir de la mobilité, des limites dans l'énergie, matérielles et environnementales.

Tous ces éléments, au niveau prospectif, nous font penser qu'il y a un risque de voir s'amplifier les vulnérabilités territoriales dans la capacité des Wallons à se déplacer, donc dans l'accès à leurs services quotidiens et à l'emploi. Vous voyez sur la carte la grande diversité de la densité d'habitat en Wallonie, mesurée par un indicateur qui a été utilisé dans l'étude sur le nombre d'habitants dans un rayon de trois kilomètres.

Je passe maintenant aux chiffres qui nous intéressent ce jour. La première partie vise à évaluer la dégradation substantielle du nombre d'ATM et de l'indicateur du nombre d'habitants par ATM. Ce tableau vous présente les chiffres de 2020 et 2021, où l'on voit qu'il y a déjà eu une certaine dégradation sur cette dernière année, avec notamment des pertes du nombre d'implantations avec au moins un ATM, mais aussi du nombre d'ATM total, ce qui fait que le nombre d'habitants par ATM – que vous voyez sur la dernière ligne – a augmenté. Cette augmentation est le reflet d'une dégradation du service, puisque plus d'habitants se partagent un seul ATM. Retenons le chiffre de 2 121 habitants par ATM en Wallonie fin 2021, qui est en dégradation par rapport à 2020.

Quelques projections sur 2025, mais attention, ces chiffres sont soumis à des incertitudes, puisque la situation évolue en fonction des intentions de BATOPIN et des négociations au niveau fédéral, mais si le projet est mis en œuvre, ce sont des projections qui nous ont été fournies par la BNB en mai 2022, la situation risque encore de se dégrader, en tout cas sur ces moyennes régionales.

Passons maintenant aux disparités géographiques de la situation fin 2021 en Wallonie. Vous avez cette cartographie dans le rapport qui présente le nombre d'ATM par commune, avec la mise en évidence des communes en orange, qui n'ont pas d'ATM, et en bleu les 64 communes où seule Bpost assure la présence d'un ATM.

Ces analyses ont été réalisées au niveau des anciennes communes pour avoir une appréciation plus locale du phénomène. On voit que, en fonction de la taille des communes, on peut avoir un accès plus ou moins meilleur ou moins bon. Il y a de très grandes

communes, donc c'est intéressant de travailler aussi avec l'échelle des anciennes communes.

Depuis cette situation fin 2021, il y a déjà eu des petites modifications, notamment à La Bruyère, qui a perdu un distributeur, ou à Havelange, où un distributeur Bpost est venu se mettre en place. La situation évolue.

La limite des indicateurs, le taux d'équipement des communes ou d'anciennes communes, ce n'est pas le reflet de l'accessibilité réelle des habitants aux distributeurs de billets. C'est pour cela que nous avons développé l'approche par isodistance, c'est-à-dire que, autour de chaque ATM – 992 implantations en Wallonie plus les implantations en Flandre –, on va définir des aires de desserte de trois, cinq, dix, quinze kilomètres, permettant de mesurer le nombre de personnes habitant à moins de x kilomètres d'un ATM.

Le tableau ici vous présente de premiers chiffres pour les distances de trois à cinq kilomètres, avec la différence entre un calcul à distance euclidienne, donc à vol d'oiseau, et une distance par la route. On voit donc ici l'importance de tenir compte de l'accessibilité réelle par la route dans ce genre de mesures, surtout pour la Wallonie qui est marquée par un relief plus important que la Flandre, par exemple. Vous voyez les taux de couverture de la population pour la Wallonie qui s'élèvent, pour une distance de moins de cinq kilomètres, à 91,2 % de la population.

Cette valeur régionale cache de nombreuses disparités territoriales. Le tableau ci-dessous vous présente les taux de couverture de la population par province, avec des taux de couverture beaucoup moins élevés pour le Luxembourg et pour Namur par rapport aux autres provinces. La carte vous montre les disparités par communes ; ce qui est en vert, plus c'est foncé et plus les populations de ces communes sont couvertes, avec même des taux de 100 % à cinq kilomètres dans les communes les plus urbaines.

Ce qui est important aussi, en plus des valeurs relatives, c'est de prendre en compte les valeurs absolues. C'est pourquoi on a mis sur cette carte aussi des cercles proportionnels qui représentent le nombre d'habitants qui habitent à plus de cinq kilomètres d'un ATM. Avec des valeurs qui montent, pour certaines communes, jusqu'à 8 000 habitants qui sont à plus de cinq kilomètres d'un distributeur de billets.

La deuxième partie du rapport consiste à réfléchir à comment on pourrait améliorer la couverture de la population wallonne en maximisant la population supplémentaire couverte, mais aussi en minimisant le nombre d'ATM supplémentaire qu'il faudrait mettre sur le territoire. On a décidé, dans nos hypothèses de travail, de partir du maillage en ATM existant fin 2021, avec des aires de desserte de cinq kilomètres. C'est un exercice assez exploratoire. On part d'un taux de couverture de 91,2 % de la population et l'on va voir

comment on pourrait améliorer ce taux de couverture en plaçant de nouveaux ATM à certains endroits précis. Pour définir ces endroits, on s'est basé sur le maillage actuel en villes, bourgs et villages qui sont déjà équipés en services à la population. Pour ce faire, on s'est basé sur un autre travail, que l'on a développé avec Mme Reginster, sur la caractérisation des lieux d'habitat selon leur niveau de service : quel niveau de services rendent-elles à la population en termes de diversité et de nombre de services différents ? On a ainsi pu classer les polarités wallonnes en degrés I, II, III ou IV, ce dernier niveau IV étant celui qui fournit des services de base.

Pourquoi faire ce choix ? C'est en cohérence avec la politique d'aménagement du territoire et de mobilité notamment, qui vise à renforcer les villes et les villages, afin notamment de minimiser le nombre de déplacements et les kilomètres parcourus par les Wallons et Wallonnes, et rassembler les motifs au même endroit.

Pour compléter ce maillage, on a d'abord pris un critère qui est de se dire que l'on va équiper d'un ATM les polarités de degrés I, II et III, mais ces polarités sont déjà toutes équipées d'un ATM. Nous allons alors regarder les polarités de degré IV et voir lesquelles pourraient permettre de répondre à certains critères, c'est-à-dire couvrir un maximum de populations supplémentaires, couvrir au moins 1 500 habitants supplémentaires dans un rayon de cinq kilomètres, ce qui est une référence à un seuil qui avait été discuté notamment lors des auditions. C'est un seuil de viabilisation du service. On regarde aussi la taille de population, de la polarité et d'autres critères comme la localisation sur une route régionale, où l'on s'attend à avoir plus de passage de voitures et donc un intérêt d'y placer un ATM plutôt que dans un village plus écarté du passage.

Après deux étapes, on arrive à ajouter 83 nouvelles implantations qui permettent de couvrir 191 000 habitants supplémentaires, soit 5,2 % de la population en plus. Les taux de couverture des populations sont très fortement augmentés pour les provinces de Luxembourg et de Namur, comme vous le voyez dans le tableau à la colonne 2, avec +10,8 % pour Namur et +10,9 % pour le Luxembourg.

Après cet exercice, il reste encore quelques territoires qui ne sont pas couverts, si l'on prend la distance de cinq kilomètres, ce qui correspond à environ 129 000 habitants. Ce sont des zones très peu peuplées, où l'habitat est très dispersé et très difficile à desservir avec un ATM qui doit couvrir au moins 1 500 habitants.

Cet exercice était très intéressant à réaliser, mais on voit qu'il y a beaucoup de choix variés et chaque cas doit être discuté avec des gens qui connaissent bien la situation locale.

Quelques éléments pour conclure, avant de pouvoir échanger. J'aimerais rappeler que le secteur évolue très rapidement, avec des changements quasi mensuels, même hebdomadaires, rendant difficile la mise à jour d'analyses. Concernant l'accès aux données, nous avons eu un accès privilégié aux données grâce à nos contacts avec la Banque nationale de Belgique. D'autres données auraient pu être utiles, comme le nombre de retraits, la quantité d'argent retirée par ATM, qui sont des éléments intéressants puisqu'ils sont directement le reflet de la demande de la population.

La problématique de l'accès aux ATM est une problématique identique pour de nombreux autres services – qu'ils soient privés ou publics –, mais aussi pour d'autres services bancaires, tels que les guichets de banque.

Cela pose la question de savoir comment assurer l'accessibilité géographique de tous les Wallons et Wallonnes aux services essentiels. Comment organiser au mieux le territoire wallon ? Comment répartir au mieux les fonctions et les services, de manière équitable, en les rendant accessibles par des moyens de déplacement abordables ? Ce sont des problématiques d'aménagement du territoire, de mobilité, mais aussi de justice sociale, car elles doivent tenir compte des inégalités dans la capacité des citoyens à se déplacer maintenant et à l'avenir.

Enfin, de multiples analyses complémentaires sont possibles, mais nécessitent d'autres développements ainsi que la mobilisation d'autres données. Sur le sujet de l'accessibilité aux services, nous avons aussi réalisé deux publications complémentaires que vous pourrez trouver quand vous aurez le PowerPoint.

Néanmoins, ce travail était très intéressant à élaborer et nous a permis d'apporter des analyses complémentaires à tous les travaux que nous faisons déjà sur l'accessibilité aux services en Wallonie. Cela a bien enrichi nos bases de données, mais aussi notre connaissance du territoire wallon. Nous vous en remercions et nous sommes prêts à répondre à vos questions.

M. le Président. – Je vous remercie pour cette belle étude qui est plus qu'indicative et qui permet de poursuivre la réflexion que nous avons entamée, il y a quelque temps, à cette occasion.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je voudrais remercier les différents représentants l'IWEPs pour cette étude fort documentée et riche en données statistiques, mais également riche en informations. Elle n'est malheureusement pas positive par rapport aux nombres

d'ATM sur l'ensemble du territoire wallon. Il est vrai que nous avons déjà beaucoup discuté de ce dossier ici en commission ; nous avons fait pas mal d'auditions et il y a eu des textes qui ont été déposés.

En tant que bourgmestre, je suis un peu sceptique par rapport aux déploiements de BATOPIN sur le territoire wallon. Je donne toujours l'exemple de ma commune où, aujourd'hui, on est plus ou moins à une dizaine de distributeurs avec l'ensemble des banques qui sont présentes sur le territoire, avec deux-trois dépôts de cash.

Avec BATOPIN, nous ne sommes sûrs de rien. Aujourd'hui, ils n'ont toujours pas d'emplacement – je parle de nouveau pour ma petite commune, de manière très égoïste – et je crains pour l'avenir par rapport au nombre de distributeurs qui seront encore réellement sur le territoire de la commune. Si je prends la ville voisine de ma commune, à savoir la Ville de Mons, il n'y a plus aucun distributeur sur toutes les communes qui forment l'entité de Mons. C'est inquiétant ; tout est centralisé aujourd'hui au centre-ville.

Pour les personnes qui habitent dans les petites communes de l'entité de la Ville de Mons, je suis donc inquiète pour leur accessibilité aux distributeurs de billets. Je n'ai pas vraiment de question, dans le sens où votre étude nous apporte un plus par rapport à notre réflexion générale, mais avez-vous des pistes à envisager ? Y a-t-il un coup d'accélérateur, tout en sachant que cela ne dépend pas du niveau wallon, mais du niveau fédéral ? Avez-vous un moyen, un levier par rapport à BATOPIN ? Avez-vous des conseils à nous donner ? Je voudrais que l'on puisse avoir un échange par rapport à cette problématique, tout en sachant qu'aujourd'hui nous avons l'impression, en tant que mandataires locaux, d'être un peu démunis par rapport à la problématique.

Je voudrais encore vous remercier pour cette étude qui est fouillée et qui permet d'alimenter nos débats.

Monsieur le Ministre, nous reviendrons encore avec ce sujet, même si nous savons que la Région wallonne est fort démunie par rapport à ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie également l'IWEPS pour le travail qui a été mené. L'étude que nous avons pu lire est très intéressante, très documentée, très riche et sans doute utile pour d'autres enjeux. Je ne vais pas m'y arrêter, mais il y a quelque chose de magique à découvrir un certain nombre de réalités, à mieux percevoir comment une donnée peut interagir sur le territoire et l'enjeu en particulier de la desserte des services publics. La logique d'une desserte d'un service au public dans l'espace est un sujet très important.

C'était innovant de solliciter l'IWEPS à travers la résolution. Je pense que l'IWEPS a été au rendez-vous

par l'outil qu'elle nous donne et qui, à mon sens, contribue à nourrir l'enjeu et à représenter son importance pour la population, a fortiori dans un moment où la situation se dégrade et va encore se dégrader si l'on en croit les perspectives que BATOPIN a annoncées. Nous ne pouvons pas en rester à une discussion académique ou d'observation.

Je pense que cette étude est un outil pour poursuivre le combat ; combat à l'égard des organisations fédérées autour de BATOPIN et le dialogue avec l'État fédéral quant à l'importance essentielle d'une régulation par le législateur de cette réalité. En sollicitant l'IWEPS, la résolution aura aussi eu cet intérêt d'amener cette documentation.

J'ai envie de retenir quelques enseignements, certains sont évidents et étaient déjà connus, d'autres sont plus inédits dans ma perception des choses ou donne une assise documentée à des perceptions intuitives. Ce qui est évident, c'est que la Wallonie est défavorisée par rapport à la situation belge dans son ensemble, même dans les objectifs que BATOPIN s'est assignés, d'ailleurs. Nous le savions déjà, vous retapez sur le clou. C'est évidemment pertinent.

Deuxièmement, vous ajoutez une logique de nombre d'habitants à la logique de la distance par rapport aux distributeurs automatiques de billets. Celle-ci n'est pas du tout prise en compte par ce que BATOPIN a présenté au Parlement et au public. On peut s'arrêter sur les chiffres. Avec un ratio de 1 500 habitants par appareil, on disposerait d'un parc de 7 620 appareils pour toute la Belgique. C'était le cas en 2018. On en est aujourd'hui fort loin.

Entre parenthèses, j'apprécie le fait qu'un certain nombre d'hypothèses que vous avez dû formuler pour faire l'étude sont assez bien connectées aux discussions que nous avons eues au Parlement, quels que soient les groupes. L'approche méthodologique est également intéressante.

Avec un appareil pour 2 500 habitants, on tombe à 4 570 appareils, soit moins qu'aujourd'hui. La Banque centrale européenne rappelait que la Belgique est en dessous de la moyenne de l'Union européenne et de la zone euro, et ce, en 2021, c'est-à-dire quatre ans avant la fin du plan tel qu'il a été annoncé.

Je ne dirais pas que cette logique d'un compte par habitant doit prendre le dessus, parce que le critère de distance reste un point essentiel pour l'accessibilité aux services. Néanmoins, lorsqu'il nous conduit, par exemple, à avoir un distributeur pour 10 000 à 18 000 habitants – je pense à Fontaine-l'Évêque, à Sprimont, à Beyne, à Écaussinnes ou à Rebecq, pour prendre les exemples les plus marquants –, on est très loin des 2 000 habitants comme moyenne approximative pour la région. Cela nous conduit aussi, à un certain nombre d'endroits, à des files fréquentes, même dans

des centres-villes. J'ai régulièrement parlé ici du distributeur le plus proche de ce Parlement, où il faut presque avoir une demi-heure devant soi pour espérer pouvoir faire ses opérations.

Le troisième enseignement, que nous avons déjà évoqué lors du bref échange d'il y a 15 jours, est l'importance de l'approche par la route, puisque vos chiffres montrent toute la crudité du message de BATOPIN. En effet, en 2021, on est à 91,2 % de la population à cinq kilomètres ou moins, alors que par l'approche du vol d'oiseau, que personne n'utilise comme citoyen, on est à 95,8 %. Les chiffres s'écartent encore a fortiori lorsqu'on prend la distance à trois kilomètres : 74,5 % pour l'approche par la route, 82,7 % pour l'approche par les airs.

Quatrièmement, et l'on arrive à quelque chose qui était peut-être plus intuitif, mais qui n'était pas étayé, c'est l'importance de l'impact de cette dynamique destructive portée par BATOPIN pour les quartiers urbains ou les communes périphériques en agglomération. Ces dernières ont un nombre d'habitants par distributeur supérieur à la moyenne, mais surtout, ce sont quatre des neuf grandes villes de Wallonie comptant le plus d'habitants qui ont un distributeur à plus de trois kilomètres de leur domicile :

- à La Louvière, 19 000 personnes ;
- à Namur, 18 000 personnes ;
- à Mons, 15 000 personnes ;
- à Tournai, 14 000 personnes.

Je ne m'attendais pas à cette donnée ou, en tout cas, dans cette importance. Je ne dis pas qu'il y a plus d'habitants par distributeur en ville. C'est assez logique, c'est le prix de la densité. C'est une conclusion totalement évidente. Sur ces territoires de grandes villes, parce que ce sont des communes étendues pour certaines d'entre elles – c'est moins le cas de La Louvière que de Namur ou de Tournai –, on a donc un très grand nombre d'habitants qui sont à plus de trois kilomètres d'un distributeur.

Au passage, le découpage par province n'est pas vraiment central. Vous l'avez utilisé parce que c'est une unité administrative de référence, notamment j'imagine pour l'outillage statistique, mais on voit qu'il y a 70 000 personnes dans la province de Luxembourg qui sont à plus de cinq kilomètres. Cela nous donne un pourcentage très impressionnant de 23,4 %, mais lorsqu'on regarde au-delà du pourcentage, on a en fait 87 000 personnes dans le Hainaut qui sont à plus de cinq kilomètres, et 90 000 en Province de Namur. C'est dire si, de nouveau, nous ne sommes pas ici avec une question de la ruralité contre les territoires urbains ou périphériques. On est vraiment avec une désertification qui prend une ampleur considérable.

Le sixième enseignement est que vous avez été audacieux en faisant des propositions. Je pense que c'était nécessaire, parce que cela permet de mettre des

idées sur la table. Vous étiez d'ailleurs sollicité pour ce faire.

J'admets que c'est une prise de risques pour vous puisque le mandant était fort large dans le chef de ce Parlement et vous arrivez à des résultats, je trouve, qui méritent aussi une suite, Monsieur le Ministre, puisque – et je ne vais pas essayer de m'attarder sur les éléments de méthode, que vous maîtrisez de toute façon beaucoup mieux que moi –, avec 83 distributeurs, on a par rapport à la situation d'aujourd'hui une possible desserte qui augmente pour 191 000 personnes, par rapport à ce qui est à cinq kilomètres. Or, aujourd'hui toujours, on a 321 personnes en Wallonie qui sont à plus de cinq kilomètres. Cela veut dire qu'avec 83 appareils c'est fort peu de chose par rapport à ce dont on parle, puisque BATOPIN prévoit encore d'en supprimer 500 d'ici 2025. On a là une possibilité d'augmenter le service.

Je ne dis pas que c'est mieux ou pas mieux, ce n'est pas mon rôle. À un moment donné, il y a un certain dialogue avec les autorités communales qui doit intervenir, mais cela met toutefois un ordre de grandeur, et cela met aussi en exergue à un moment donné l'intelligence du choix des territoires par rapport à une logique réfléchie en fonction de la polarité des centres urbains ou ruraux, de la desserte en transports en commun, et les différents éléments que vous avez décrits aujourd'hui brièvement, et bien sûr dans le détail dans votre document.

Enfin, et je termine par là même si je l'ai déjà esquissé, le septième enseignement est le fait que BATOPIN nous a annoncé une dégradation qui allait se poursuivre et qui justifie donc que l'on continue à taper sur le clou pour inverser la tendance autant que possible. On aurait un nombre d'habitants par distributeur en moyenne qui passerait à 3 000 si les chiffres annoncés se traduisent dans la réalité.

Bref, ma conclusion intermédiaire, Monsieur le Ministre, et chers collègues, c'est d'utiliser cette étude pour alimenter le combat à l'égard à la fois de BATOPIN et du régulateur fédéral.

J'ai maintenant quelques questions pour nos intervenants. D'une part, avez-vous des contacts avec le consortium BATOPIN ? J'ajoute aussi le consortium JoFiCo, même si lui n'a pas annoncé de dégradation de son service.

Avez-vous eu des échanges avec les autorités statistiques flamande et bruxelloise, puisque le même phénomène est à l'œuvre ? Même si elles sont mieux desservies, la réduction est encore plus forte dans certains endroits dans ces régions.

Ensuite, dans la partie 5, 2025 donc, vous décrivez la diminution drastique du nombre de distributeurs. Avez-vous là des éléments complémentaires sur la manière dont ces chiffres se traduiraient si les choses

devaient se poursuivre comme elles sont pensées par BATOPIN, notamment sur la localisation de ces 500 suppressions ? Parce que, lorsqu'on supprime un distributeur qui se trouve à côté d'un autre, on a un impact faible, voire nul, sur la distance, on a un impact plus significatif sur le nombre d'habitants par distributeur. Néanmoins les choses doivent être interreliées. À l'inverse, si l'on supprime des distributeurs qui jouent un rôle dans la desserte telle que l'on vient de la dessiner, forcément on dégrade bien plus la situation.

Ces chiffres intègrent-ils aussi les distributeurs de Bpost ? C'est aussi une question que je voulais vous poser par rapport à la perspective 2025. Il y a alors aussi – mais vous n'en pouvez rien – l'évolution rapide de la situation, souvent à la baisse, mais aussi parfois en termes de restauration d'un minimum de services publics, notamment grâce à l'obligation contractuelle de Bpost qui doit intervenir pour garantir un distributeur par commune lorsque le marché bancaire les supprime. Se pose le problème, nous en avons déjà discuté ici, du délai dans lequel les choses se passent. Par exemple, Havelange qui est un des plus grands déserts en termes de distance par rapport aux services ou en termes de pourcentage de population à moins de cinq kilomètres, où l'on est à zéro, de mémoire, a retrouvé au printemps un distributeur Bpost ; du coup, cela altère forcément, pour ce territoire, la couleur de la carte.

Paradoxalement, ce ne sont sans doute pas les sept communes sans distributeur qui doivent le plus retenir notre attention, puisque a priori Bpost va intervenir. C'est plutôt dans le maillage complet que la situation, à mon sens, est la plus aiguë, et vous l'avez bien décrite.

Enfin, dernière question, vous avez renvoyé à plus tard l'enjeu, en accord avec le ministre, de la prospection de lieux d'implantation des distributeurs automatiques au sein de bâtiments publics régionaux, ce que l'on comprend bien d'un point de vue méthodologique. Avez-vous déjà réfléchi à la manière d'envisager de répondre à cette demande ? Y a-t-il déjà eu des contacts avec le Gouvernement ? Y a-t-il des étapes préalables pour pouvoir travailler en la matière ?

Voilà, Monsieur le Président, sans vouloir abuser du temps, les éléments que je voulais mettre en exergue pour mettre en avant l'intérêt des éléments et des leviers que ce travail représente, sans omettre les limites méthodologiques que vous avez vous-même esquissées d'ailleurs très humblement ; et puis les questions que je voulais poser à nos invités.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je voudrais aussi remercier l'ensemble des personnes ayant travaillé sur cette étude qui regorge finalement d'éléments importants à nos yeux. C'est toujours très enrichissant d'avoir l'éclairage

de l'IWEPS en commission. Du coup, on espère que cela se reproduira encore sur d'autres sujets.

Cette étude est vraiment détaillée, elle permet une meilleure vision d'ensemble sur ce qu'est le problème des suppressions des distributeurs de billets. Ce rapport de l'IWEPS composé en deux parties montre d'abord que la situation se dégrade et qu'elle va continuer à se dégrader. Cependant, cela n'étonnera personne ici puisqu'on le constate malheureusement sur le terrain dans de nombreux endroits et dans de nombreuses communes.

Nous avons pris connaissance des données transmises par la Banque nationale de Belgique. Celle-ci montre que la situation fin 2021 en Wallonie est préoccupante. Elle était déjà préoccupante à ce moment-là. Nous disposions à l'époque de 1 720 distributeurs de billets automatiques au sein de 992 implantations. Ce qui donne un ratio – mais c'est une moyenne, cela a été dit aussi –, de 2 121 habitants par distributeur. Ce sont des chiffres en dégradation par rapport à l'année 2020, et cette régression va se poursuivre selon les projections liées au projet BATOPIN. On passerait alors de 1 720 automates à 1 203. Concrètement, à l'échéance 2025 et toujours selon le rapport, c'est une réduction quand même de 30 % de distributeurs de billets qui est à l'ordre du jour.

L'étude permet aussi de montrer que, fin 2021, 74,5 % de la population wallonne est située à moins de trois kilomètres d'un distributeur par la route, ce qui fait qu'un quart de la population wallonne habite à plus de trois kilomètres d'un distributeur de billets. On parle quand même de presque 1 million d'habitants. Et 8,8 % de la population, soit 320 000 personnes, habitent à plus de cinq kilomètres d'un distributeur. C'est une situation très problématique. Je pense particulièrement aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. Dans les faits, on voit que c'est la Province de Hainaut qui est celle qui a le plus grand nombre d'habitants à plus de cinq kilomètres d'un automate. À noter aussi que les provinces du Brabant wallon et de Namur vont être proportionnellement les plus impactées. Ces détériorations ou ces suppressions de distributeurs vont affecter l'offre par habitant, mais l'impact va se voir également sur la couverture territoriale qui va également clairement se dégrader.

De base, la situation pour l'accès aux services financiers est déjà critique actuellement, mais avec la mise en place du projet BATOPIN, d'abord on constate que cela ne répond nullement aux besoins de la population, contrairement à ce que l'on veut essayer de nous faire croire, mais c'est clairement un projet de suppression de l'accès au cash.

Pour ce qui concerne la proximité des populations par rapport aux distributeurs, l'étude de l'IWEPS montre que les mesures sont effectuées par la route, ce qui permet d'être plus proche finalement de la réalité

vécue, parce que l'on parle d'un critère de cinq kilomètres à vol d'oiseau, c'est ce qui est proposé par BATOPIN. On est hors réalité du terrain. Quand on va chercher de l'argent, on y va en voiture ou à pied, on n'y va pas encore en volant, on n'a pas encore cette capacité.

Cette étude ne le mentionne pas non plus, mais il est utile de rappeler les bénéfices de ces quatre banques concernées. Pour BNP Paribas Fortis, un résultat net de 8 milliards d'euros est annoncé pour les neuf premiers mois de l'année ; pour ING, c'est 300 millions d'euros de bénéfice pour les six premiers mois. Le groupe KBC voit les bénéfices monter à 811 millions d'euros au deuxième trimestre de cette année. Enfin, Belfius, qui est quand même une banque 100 % publique, je le rappelle, réalise un bénéfice net de 428,5 millions d'euros. Cette banque devrait être censée remplir une mission publique en tant que banque publique, mais on voit bien ici qu'elle agit clairement comme une banque privée.

Ce qui est assez paradoxal, c'est que si l'on met tous les bénéfices que ces banques font par rapport aux pistes de solution qui sont proposées dans votre étude pour augmenter l'accessibilité des services bancaires, cela ne représenterait qu'une toute petite fraction de l'argent que ces institutions engrangent. Vous indiquez ainsi que, avec l'ajout de 83 automates – c'était rappelé par mon collègue – dans les différents lieux d'habitat, on pourrait passer de 91,2 % à 96,4 % de la population wallonne à moins de cinq kilomètres d'un distributeur. On parle seulement de 83 automates, pas des centaines. Financé avait sorti d'ailleurs une étude en 2022 qui disait que le coût d'un distributeur automatique de billets était d'environ 11 250 euros par an. Avec moins de 1 million d'euros par an, on permettrait à des centaines de milliers de citoyens d'avoir accès plus facilement à un distributeur de billets. C'est une goutte d'eau dans l'océan des bénéfices de ces banques.

La disparition des distributeurs de billets n'est finalement qu'un symptôme de l'accélération de la digitalisation bancaire, qui a des conséquences déjà bien visibles aujourd'hui. Dans les faits, on nous propose des applications bancaires, une gestion de nos données via le *home banking*. En clair, on n'a pour ainsi dire plus aucun contact avec notre banque. Pire, on fait même leur travail à leur place, en effectuant nous-mêmes nos paiements, nos demandes de crédits, et cetera.

Cette situation – que les banques ont voulue et nous ont imposée – est un problème pour toutes les personnes qui sont victimes de fracture numérique. Enfin, les pertes d'emplois dans le secteur bancaire dues à la digitalisation ne doivent plus être prouvées ; on ne doit certainement pas l'oublier.

Pour conclure, cette étude montre à nouveau que ce secteur devrait être dans les mains du public et non pas dans les mains d'un secteur privé qui n'a que le profit

en tête. Si le secteur bancaire était public et fonctionnait réellement comme un secteur public – je ne parle pas ici de Belfius qui fonctionne comme une banque privée –, grâce à cette étude, on mettrait en place des distributeurs là où il en manque, on rapprocherait réellement les services bancaires des citoyens.

La réalité est tout autre. Ce que nous montrent malheureusement les projections, c'est une destruction de ce service.

Concernant l'étude, j'aurais voulu savoir si vous aviez eu des contacts avec BATOPIN sur l'optimisation de l'emplacement des distributeurs. Comptez-vous leur envoyer votre étude, si ce n'est déjà fait ? Je crois que cela pourrait leur être très intéressant. Avez-vous eu des contacts avec le niveau fédéral sur les résultats de votre étude ?

J'avais aussi deux questions pour M. le Ministre ou des demandes d'information. Nous savons que, en réduisant le nombre de distributeurs de billets et par voie de conséquence le service à la clientèle, les banques cherchent avant tout à faire des économies, voire à maximiser leurs profits au détriment de la population. Accéder aux distributeurs et à notre argent est un droit. Même si ce dossier est de la compétence fédérale – on en est conscient –, allez-vous pousser au niveau fédéral pour un moratoire sur le plan BATOPIN et la suppression des distributeurs ?

Enfin, le consortium évoque aussi dans la presse de nombreuses taxes auxquelles le secteur est soumis, à commencer par la taxe bancaire introduite après la crise de 2008. Pouvez-vous confirmer le maintien de cette taxe au niveau régional ?

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je vais m'abstenir de considérations par trop idéologiques parce qu'ici on est face à la présentation des conclusions d'une étude scientifique.

Je voudrais d'abord, comme mes collègues et comme je l'ai déjà fait il y a 15 jours, saluer la qualité du travail que vous avez réalisé. On sait que l'IWEPs offre très régulièrement des productions de très grande qualité. Ici, je trouve que ce que vous avez produit va au-delà de ce que nous pouvions espérer lorsque le Parlement a adopté cette motion, invitant le Gouvernement wallon à saisir l'IWEPs pour obtenir une étude. Merci pour ce travail qui affine la connaissance que l'on peut avoir du territoire wallon sur cette problématique. De manière plus générale, je souscris tout à fait à l'idée d'échanges plus réguliers pour que l'on puisse, à intervalles réguliers, se nourrir de cette qualité du travail.

Il y a une notion en particulier que je trouve très intéressante, celle de vulnérabilité territoriale et individuelle que vous avez mentionnée. Cela

m'intéresserait d'avoir un commentaire sur la définition de cette notion. J'aurais aussi aimé savoir si, dans cette notion, vous intégrez l'âge de la population. Par rapport à l'utilisation du cash, par rapport aux difficultés de déplacement, la population plus âgée peut être considérée comme d'autant plus pénalisée. Dans vos analyses, y a-t-il une prise en considération de ce facteur d'âge par rapport à la vulnérabilité de la population ? C'est aussi une population qui est davantage en butte à la fracture numérique.

Un élément particulièrement interpellant, c'est la dégradation que vous objectiviez entre 2019 et 2020. Les chiffres se dégradent et rapidement. La proposition que vous faites suppose le maintien au minimum du statu quo puisque, sans cela, tous les chiffres et toutes les projections sont modifiés, et l'on sait bien que le statu quo, malheureusement, n'est pas d'actualité.

Je reçois ce constat comme une invitation à agir urgemment, beaucoup plus rapidement que ce que nous faisons. Le moratoire n'ayant pas été possible, il est important que l'on passe au niveau des acteurs politiques à la vitesse supérieure. Le temps qui passe permet aux opérateurs de mettre en œuvre leur plan. Finalement, on risque, d'ici quelques mois ou quelques années, de constater l'étendue des dégâts et de se dire que l'on n'a pas pu empêcher l'inéluctable. Vraiment, il faut que, au niveau fédéral comme au niveau régional, on mette les bouchées doubles pour exercer une pression véritable sur les acteurs de BATOPIN.

À ce sujet, j'aurais aimé vous demander si vous avez eu des contacts avec le consortium de BATOPIN. Vous avez dit que vous avez manqué d'un certain nombre de données. Il aurait été intéressant de connaître, par exemple, le nombre de retraits par distributeur. Il y a sans doute des données qui auraient pu vous permettre d'affiner les constats que vous posez. Avez-vous pu avoir des contacts ou est-ce envisageable, ne serait-ce que pour enrichir vos constats ?

La proposition que vous formulez paraît très intéressante, parce qu'avec un nombre relativement réduit de distributeurs supplémentaires, 83, on a un effet levier très important, puisqu'on passe alors d'un taux de desserte de 91,2 % à 96,4 %. Cette proposition est a priori très séduisante. Avec un investissement minimal, on a un effet maximal. Cette proposition devrait intéresser les acteurs du secteur, parce que je ne suis pas sûr qu'ils aient pu prendre la mesure de ce qu'il est possible de faire, tout en ayant une réflexion qui n'est pas totalement illégitime sur la maîtrise des coûts et la nécessité d'avoir les investissements les plus judicieux possible. Cette proposition a-t-elle pu être évoquée avec le consortium, éventuellement par l'entremise de M. le Ministre ? Je trouve qu'il y a matière à se remettre autour d'une table et à voir dans le détail les différents scénarios que vous proposez.

Vos constats sont très intéressants à l'échelle régionale, ils le sont également à l'échelle plus locale. Est-il possible, de manière systématique ou à la demande, pour les pouvoirs locaux, d'avoir accès aux informations et propositions que vous formulez, à la limite commune par commune, territoire par territoire, d'extraire de votre étude les données essentielles qui permettraient aux autorités locales de mieux prendre la mesure de leur propre situation ? Pour le moment, je pense qu'elles réagissent de manière un peu pragmatique lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés. On sait que plusieurs communes sont en butte à des difficultés. On a évoqué la Commune de Rixensart récemment, la Commune de La Bruyère, et plein d'autres, où les autorités locales ont l'impression que les choses se dégradent, à tel point qu'il n'y a même plus aucun service. Les données objectives que vous avez rassemblées permettraient sans doute d'avoir, pour les autorités locales, une meilleure connaissance, une meilleure appréhension de leur réalité et des risques encourus, éventuellement avoir la possibilité de faire une comparaison entre les territoires et de voir dans quelle mesure elles sont effectivement dans une situation extrêmement préjudiciable ou, au contraire, finalement dans une situation qui, comparativement à d'autres territoires, pourrait être jugée moins insatisfaisante.

Si c'était possible d'avoir cette possibilité de réponse à des demandes locales, ce serait très intéressant. Cela donnerait aux autorités locales un argument dans la discussion qu'elles tentent d'avoir avec le consortium BATOPIN. Il y aurait là des arguments objectifs qui permettraient peut-être de rééquilibrer le rapport de force et, en tout cas, de revenir vers les acteurs du secteur bancaire, avec des données incontestables et, le cas échéant, avec des propositions qui pourraient être de nature à améliorer la situation.

Enfin, je voudrais essentiellement me tourner vers M. le Ministre pour l'interroger à nouveau sur les suites qui peuvent être données à cette étude. Le pire serait que celle-ci reste dans un tiroir de l'IWEPS, ou sur un site où elle peut être consultée par tous ceux qui nourriront des regrets par rapport à la dégradation de la situation en disant : « L'IWEPS l'avait bien dit ».

Il est important maintenant – même si la compétence est essentiellement fédérale, en tout cas par le biais de la législation – qu'un dialogue puisse se nouer. Le niveau de compétence régional a toute la légitimité pour le faire. Si l'on entre dans un processus plutôt de discussion, de compréhension des enjeux des uns et des autres, on n'a peut-être pas de moyens de contrainte par la législation ici au niveau régional, mais on a ici des données qui confirment la dégradation de la situation, qui alertent donc les uns et les autres sur les impacts sociétaux de cette dégradation, mais qui aussi – je le redis, pour moi c'est le plus important – permettent d'envisager une amélioration de la situation à moindre coût. Je veux croire que, même pour le secteur bancaire,

c'est une donnée tout à fait intéressante. Je ne suis pas sûr qu'ils aient eux-mêmes, dans leur réflexion prospective et stratégique, pu prendre conscience que des investissements bien localisés, ciblés, étaient de nature à améliorer la situation.

Cet échange de vues a-t-il déjà eu lieu ? Est-il possible de l'organiser très rapidement ? Avez-vous eu un retour de la part du consortium BATOPIN, puisque vous nous avez dit que l'étude avait été envoyée aux uns et aux autres ?

Y a-t-il la possibilité de créer les conditions d'un échange qui pourrait se nourrir de l'étude réalisée par l'IWEPS, dont je veux redire à quel point elle est très intéressante ?

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – À mon tour de remercier l'IWEPS pour ce travail qui est remarquable, qui est pédagogique – j'ai même appris ce qu'était l'optique euclidienne, je ne le savais pas – et qui est très complet, ce qui me permettra de redire tous les chiffres que vous nous avez servis et qui nous éclairent beaucoup.

Je prends également bonne note de la proposition de l'administration générale d'être plus fréquemment appelée au Parlement wallon, en tout cas de nous aider à envisager un certain nombre de problématiques avec une vision décalée, avec du recul. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est magique, comme mon collègue, mais cela permet tout de même de voir les choses d'une autre manière.

Ce rapport permet d'objectiver la couverture en matière d'ATM avec une approche par route, qui permet de compenser la vision de BATOPIN qui nous apportait une vision à vol d'oiseau. Les résultats sont évidemment un peu différents.

L'IWEPS nous propose une méthode assez logique et assez simple, qui permet d'identifier quelques lieux où il serait intéressant d'investir pour permettre l'amélioration de la couverture wallonne. Cela permet également de déconstruire le discours du consortium BATOPIN. On l'a vu, les perspectives pour 2025 sont peu réjouissantes ; elles sont assez négatives, en tout cas en l'état.

On va donc essayer de convaincre le consortium de revoir sa copie, tout simplement ; c'est ce que l'on doit faire aujourd'hui. Je voudrais commencer par remercier le ministre qui, on l'a rappelé, dispose de peu de leviers pour gérer cette problématique. Même si certains lui demandent tant et plus des actions, il n'en reste pas moins que son champ d'action est particulièrement réduit. On l'avait bien compris en votant notre résolution qui lui demandait à la fois d'éveiller l'attention du Fédéral, s'il le fallait encore, via le CODECO, sur ce qui a été fait – je vais revenir sur le Fédéral d'ici quelques instants –, et de commander une

étude à l'IWEPS. On voit de quelle qualité elle est et comment elle permet d'éclairer nos réflexions.

Ce rapport de l'IWEPS doit maintenant nous servir de base de discussion avec le consortium, que je nous invite à réinviter prochainement pour qu'il puisse nous répondre par rapport à ce qui est dit maintenant, ce qui est sur la table, et les différentes approches qui sont mises à plat.

Toujours pour parler du ministre, si j'ai bien lu dans la presse aujourd'hui, il a déjà mis la pression sur le consortium puisqu'il lui a envoyé votre étude. Celle-ci est d'ailleurs sur le site internet et est donc disponible pour tout à chacun. En plus, comme elle est pédagogique, elle est facile à comprendre et très instructive. On a commencé à mettre la pression et il faut continuer à la mettre. Il faut donc les recevoir pour les questionner sur la manière dont ils entendraient changer leur fusil d'épaule pour qu'ils soient un peu plus efficaces par rapport à ce que nous poursuivons comme objectif.

Succinctement, je vais rappeler que les leviers d'action dans ce domaine relèvent du niveau fédéral, qu'il y a eu plusieurs initiatives parlementaires, notamment celles du PS. J'attends donc de mes collègues qu'ils relayent à leurs collègues à la Chambre le souhait que nous avons d'être soutenus par rapport à des propositions qui ont été faites dès 2020 pour garantir la gratuité des retraits d'argent et garantir la présence suffisante des ATM sur l'ensemble du pays.

Tout le monde est finalement d'accord pour dire que BATOPIN a tout faux, ou n'a pas totalement raison en tout cas. Ce serait donc utile que tout le monde s'associe et aille dans le même sens pour essayer de rectifier le tir au niveau du Fédéral.

À la mi-septembre, et sans doute parce qu'il y a eu cet effort de sensibilisation par la Région, via le CODECO, au Fédéral, le ministre Dermagne a reçu l'avis de l'Autorité belge de la concurrence. Fin octobre, le SPF Économie a reçu une analyse comparative des initiatives dans les autres pays de l'Union européenne. Je pense que l'on en a parlé. Ensuite, le lundi 14 novembre, une réunion de coordination a eu lieu entre les cabinets De Bleeker, Van Peteghem et Dermagne, qui sont co-compétents, en vue de définir une feuille de route commune. Il a également des rencontres avec la Banque nationale, Febelfin, BATOPIN et JoFiCo programmées cette semaine.

On est en plein dedans. C'est donc le moment de faire monter la pression, avec pour objectif de parvenir à une solution concertée d'ici 2022. Le ministre a ainsi proposé que BATOPIN fasse ce que l'IWEPS proposait, tout en considérant que, si l'on tendait déjà vers ce que vous proposez, ce serait déjà pas mal. Il est clairement annoncé que, s'il n'y a pas d'accord, le Gouvernement fédéral, pour autant qu'il se mette lui-même d'accord –

on l'espère toujours, comme on espère l'appui de toutes les forces politiques –, pourrait proposer un texte législatif.

On a parlé de la Flandre et l'on a vu que la réduction y était encore plus forte, ce qui est assez surprenant. Nous sommes souvent en train de nous dire que nous sommes les plus touchés par la désertification bancaire, mais peut-être que la Flandre a de l'avance et que c'est peut-être beaucoup moins problématique de diminuer plus fortement en Flandre par rapport à ce qui est existant ici en Wallonie. Par ailleurs, le fait que la Flandre et Bruxelles sont plus touchées que la Wallonie permettrait-il de faire bouger plus facilement le Fédéral ? Y a-t-il, en ce sens, un petit argument complémentaire qui pourrait être activé ?

Le ministre leur a envoyé votre étude, mais, comme d'autres collègues vous l'ont demandé, avez-vous déjà eu des contacts avec BATOPIN ?

Quand on est municipaliste, comme on connaît son terrain, la présentation de votre étude est d'autant plus intéressante parce que l'on voit effectivement de quoi on parle, on voit les centralités, les zones de services, et cetera. Par rapport à l'affinement, au-delà de la statistique, c'est un travail qui doit être fastidieux d'aller sur le terrain. À la limite, commune par commune, c'est quasi impossible, mais pourrait-on travailler avec des formules de supracommunalité ? Il y a des formules de supracommunalité que nous soutenons maintenant au niveau de la Région, mais il y a aussi d'autres supracommunalités qui pourraient être utiles en la matière. Je pense aux groupes d'action locale, qui connaissent très bien leur territoire, y compris au niveau du développement économique, des services et des commerces, et qui pourraient être utiles, ce qui permettrait d'être plus rationnel et de ne pas prendre son bâton de pèlerin pour ne pas faire les 262 communes, ce qui est tout de même compliqué.

Je rappelle aussi que, ici, on parle du retrait de cash, mais il n'y a pas que cela, même si, par ailleurs, je ne comprends pas, en ce qui concerne le cash, que l'on n'aille pas plus loin, au niveau fédéral, dans la réduction des contraintes de sécurité. Dans nombre de pays, on a des ATM un peu partout. Il y a peut-être des solutions à trouver avec des commerces.

Il y a un truc que je ne comprends pas. Je ne comprends pas pourquoi nous n'allons pas plus avant dans cette problématique. Cela permettrait de réduire plus aisément et peut-être plus économiquement la problématique du cash. Il y a une agence bancaire située à Huy où l'on m'expliquait récemment que, pour installer un distributeur, cela leur avait coûté 30 000 euros. C'est dû aux contraintes de sécurité qui sont particulièrement importantes. Cela vient peut-être d'une époque où l'on allait chercher le distributeur avec une pelleteuse, c'est sans doute cela.

Il n'y a pas que les billets de banque, mais également l'accès aux services bancaires. Par le passé, nous avions notre agence bancaire toute proche et l'on se rendait à l'intérieur pour faire nos opérations, nos paiements. On ne sait plus le faire aujourd'hui. Il n'y a pas que le cash. Je voudrais insister sur le fait que l'on doit sensibiliser le Fédéral et le secteur bancaire à la problématique. Que fait-on maintenant ? Il y a quand même une partie de la population qui se trouve en rupture numérique ; pour faire simple et pour ne pas être trop long.

Il n'y a pas que les services bancaires. Il y a tout plein d'autres services qui mériteraient d'être réfléchis à l'aune de la fracture numérique et quant à la dimension de créer des assistants numériques sur notre territoire, mais c'est un autre débat que je ne commencerai pas maintenant.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je me joins à mes collègues pour vous remercier pour cet excellent exposé qui tire des conclusions assez claires : la problématique des distributeurs de billets est symptomatique d'une problématique plus large qui concerne la désertification de toute une série de services.

Je dois vous avouer que, l'année dernière, lorsque nous avons eu l'occasion d'écouter et d'entendre les deux consortiums, BATOPIN et JoFiCo, j'en concluais – peut-être trop rapidement – que, au regard de l'évolution de notre société, des modes de paiement, de l'évolution du numérique avec les smartphones qui permettent de faire pas mal de transactions, il m'apparaissait assez logique de procéder à une restructuration, très certainement au regard des contraintes des opérateurs bancaires en matière de coûts d'installation – on vient d'évoquer un chiffre –, en matière de sécurité et autres.

J'ai eu l'occasion en début d'année d'aller deux jours à Porto. Cela a complètement changé ma vision et mon analyse des choses, car j'ai pu constater là-bas que, tous les trois ou quatre commerces – en tout cas dans les rues principales –, vous avez un distributeur de billets, y compris dans des commerces qui font 20 mètres carrés. Je ne parle pas de commerces qui vendent des montres Rolex à 40 000 euros, mais bien de petits souvenirs à quelques euros. Je me disais que c'était assez surprenant. On nous dit qu'il y a une restructuration, que c'est compliqué et que l'on ne pourrait même pas installer un distributeur dans une commune. Là, vous avez des commerces dont les vitrines sont en simple vitrage – j'ignore si c'est parce que c'est une ville touristique, mais je vous invite à y aller – où il y a tous les quatre ou cinq commerces une machine aussi grosse qu'un frigo et qui distribue des billets. Je me suis demandé s'il n'y avait pas là un autre type d'approche. Quel est l'intérêt pour les propriétaires d'avoir leur propre distributeur de billets et d'en avoir autant ?

On voit dans l'étude qu'il y a un positionnement de la Belgique sur le plan européen pour voir quels sont les bons élèves ou quels sont les élèves où il y a une désertification importante. Avez-vous eu l'occasion, au cours de vos missions, d'analyser ce qui se fait ailleurs ? Surtout au niveau du modèle – alors que l'on est peut-être à 2 000 kilomètres du Portugal –, comment se fait-il qu'il soit normal d'avoir des distributeurs un peu partout, y compris en France, dans certaines grandes chaînes de magasins où, là aussi, vous avez des distributeurs de billets au bout des caisses qui rendent apparemment de grands services ? Cela bouleversait un peu tous les éléments que nous avons pu entendre au travers des différentes auditions. J'espère que les représentants de BATOPIN ou JoFiCo suivent nos travaux en direct, car j'aurais aimé comprendre cette différence. Voilà pour le premier élément.

Ma deuxième question est peut-être plus formelle et je peux l'adresser aussi au ministre.

Vous avez fait le travail, vous avez fait le job, on a un rapport qui est clair, net et précis. Votre mission se termine-t-elle là ? En ce sens qu'il m'apparaîtrait important peut-être d'aller un petit peu plus loin. Vous avez dit à quel point cette mission était intéressante également pour vous. D'une part, pour savoir pourquoi les modèles ont l'air si différents à l'étranger. Quel est l'intérêt pour un vendeur de souvenirs d'avoir un distributeur et de quelle manière le gère-t-il ? Est-ce lui qui réalimente lui-même la machine ? Est-ce lui qui prend les risques ? Est-il couvert par une assurance particulière ou autre, parce que cela a l'air effectivement très simple ? Pourquoi ne pas transposer ces modèles chez nous ?

Deuxièmement, cette étude de modèle – et cela a été rappelé par M. Lomba – part du postulat que ce sont les banques, les agences bancaires, les consortiums bancaires qui sont les opérateurs presque exclusifs en matière de distribution de cash. N'y a-t-il pas un autre modèle qui permettrait à des commerçants, à l'une ou l'autre structure, voire une commune, de sortir du cadre bancaire et de voir de quelle manière on ne pourrait pas plus facilement permettre cet accès au cash, notamment dans les zones rurales ?

M. le Président. – Nous avons fait le tour des parlementaires. Je propose de vous laisser le temps de répondre. Nous aurons ensuite une réaction de M. le Ministre puisqu'il a été interpellé par les parlementaires.

La parole est à M. Brunet.

M. Brunet, Administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). – Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, pour les questions.

Tout d'abord, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la résolution du Parlement nous a été transmise par

M. le Ministre qui nous a donné un plein soutien pour la réalisation de notre travail. C'était important de voir la connexion aussi qu'il doit y avoir par la suite avec le niveau fédéral. Je pense qu'ici nous avons servi en quelque sorte d'outil objectivant une situation.

Pour répondre déjà à plusieurs questions : nous n'avons pas de solution magique à donner à la question des décisions et des négociations avec BATOPIN. Malheureusement cela nous échappe et cela échappe en partie aussi au niveau régional. Au niveau régional, par contre, avec l'étude que vous avez sous la main, c'est un outil – un bras de levier – qui peut être mis sur la table des négociations, en sachant que l'étude permet quand même de bien mettre en évidence qu'il y a un intérêt même pour le consortium d'avoir une approche spatiale géographique, puisque ce que nous avons démontré dans notre travail c'est que, en ajoutant un nombre restreint d'ATM à des endroits spécifiques, il y a moyen d'augmenter la couverture géographique.

Il y a donc peut-être un manque d'analyse géographique de la part du consortium, qui n'a pas pris cela en considération parce qu'ils ont une analyse qui n'est pas fondée sur la Wallonie. Ils ont une approche, à mon avis, qui est une approche nationale, sur le territoire national, avec des disparités. La situation en Flandre et à Bruxelles n'est donc absolument pas la même qu'en Wallonie, ce qui fait que la mobilisation n'est pas du tout la même non plus en fonction des territoires concernés. Même si l'on tombe au niveau régional wallon, il y a aussi des disparités, comme vous avez pu le voir dans l'étude. Il y a des territoires qui sont extrêmement bien couverts, des sous-territoires wallons, puis il y en a d'autres qui ne sont absolument pas couverts.

Dans le travail que nous avons réalisé, ce qu'il me semble donc important de rappeler, c'est que l'approche en travaillant sur les pôles, sur les centralités, permet d'avoir une approche qui va au-delà même de la question des distributeurs de billets, puisque c'est une couverture géographique par habitant pour d'autres services dans une perspective de prise en considération des vulnérabilités à la fois du territoire et des populations. On est donc dans une logique quasiment prospective qui engage la question de l'aménagement du territoire. La question des distributeurs de billets est un biais, c'est un des services. La question derrière est donc aussi le développement sur l'ensemble du territoire wallon de tous les services qui peuvent être offerts à la population. C'est un élément important.

Maintenant, sur le fait que ce soit un endroit spécifique ou l'autre, ce sont des questions qui doivent être mises aux mains des autorités locales de manière tout à fait claire.

Par rapport au déploiement de BATOPIN, Mme Galant parlait du déploiement, c'est plutôt un repli ou un redéploiement à minima qui devrait prendre en

considération les spécificités du territoire wallon et de la population wallonne. Cela me semble tout à fait clair. Quant aux discussions que nous avons eues avec les partenaires : nous avons travaillé avec l'Union des villes et communes, avec également la BNB, avec Test-Achats et avec Financité. Nous avons, dans l'élaboration du travail du rapport de recherche, eu des contacts avec ces organisations. Nous n'avons pas eu de contact avec nos homologues flamands et bruxellois ; cela ne se mettait pas, ils ne sont pas dans la même logique d'analyse de la situation. Nous n'avons pas eu d'autres contacts avec BATOPIN. Nous réservons la primeur du rapport au Parlement et à M. le Ministre, ce qui nous semblait être la moindre des choses en termes de discussion sur le fond. Nous n'avons pas encore pris de contact. Je pense savoir que M. le Ministre a envoyé le rapport à BATOPIN. Nous sommes donc tout à fait disposés à venir discuter avec BATOPIN, le cas échéant, sur les éléments qu'ils souhaitent discuter avec nous d'un point de vue méthodologique ou des options qui ont été prises.

Où seront les ATM en moins ? Quels sont les endroits où les ATM vont être enlevés de la part du consortium BATOPIN ? Nous n'avons pas d'informations précises. Nous avons eu les données qui ont été données par la Banque nationale de Belgique, mais nous n'avons pas d'autres informations à ce stade sur la géolocalisation des ATM. C'est un gros point d'interrogation. À ce stade, c'est une bouteille à encre, nous ne pouvons pas intégrer cela de manière claire.

Sur la vulnérabilité, je pense laisser M. Charlier répondre. Nos contacts avec le monde bancaire se font surtout avec la Banque nationale de Belgique, et pas du tout en direct.

Voilà une première salve de réponses par rapport aux questions qui nous ont été posées.

M. le Président. – La parole est à Mme Reginster.

Mme Reginster, Chargée de recherches à la direction Recherche et évaluation de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS). – Je vais essayer de répondre à d'autres questions.

Sur l'idée d'extraire de notre étude des résultats, il y a une annexe à notre étude, où il y a déjà une liste par commune de ce qui est disponible actuellement.

C'est aussi possible de croiser ces informations avec l'étude sur les polarités résidentielles. Dans la deuxième partie du travail, ce sont nos propositions, qui viennent se mettre à l'intérieur de ce que l'on appelle des « polarités résidentielles », qui sont hiérarchisées. Ce sont des informations que l'on peut fournir aux communes à la demande. Ce n'est pas au niveau de chaque commune que cela doit être discuté, mais de groupements de communes. Une des limites du travail avec les limites administratives, c'est que s'il y a un distributeur juste dans la commune voisine, on loupe

quelque chose en travaillant commune par commune. C'est d'ailleurs un intérêt de nos travaux, de s'affranchir de cette limite communale, de faire des distances par la route pour aller plus loin que ces limites communales.

On a quand même pas mal travaillé en interaction avec la Banque nationale, on a eu plusieurs réunions avec eux. Ils font un suivi, ont des interactions et reçoivent les résultats des négociations, notamment avec BATOPIN. Ils se plaignent de ne pas recevoir des informations sur JoFiCo, qui est l'autre rassemblement de banques. Cela reste l'inconnue. Ils travaillent au niveau communal et font un suivi également.

Quand on a commencé le travail, on a vraiment cherché à faire autre chose que ce qu'ils faisaient. Ils travaillent aussi à vol d'oiseau. On leur a expliqué ce que l'on voulait faire avec le système d'informations géographiques. De là, des interactions intéressantes sont venues, parce que l'on proposait une autre analyse que ce qu'ils proposaient.

Dans sa vulnérabilité d'accès aux différents services de base et aux différents services de niveaux hiérarchiques différents, donc aux distributeurs de billets, dans la population, il y en a des plus vulnérables, particulièrement les personnes plus âgées. À un moment, on s'est dit : « On pourrait extraire la population âgée de plus de 65 ans et refaire une partie des analyses ». Dans la version du rapport que l'on vous a envoyée, nous sommes restés avec l'ensemble de la population, mais ce serait techniquement possible. Il reste à voir ce que cela pourrait apporter de plus parce que, à travers ce rapport, il y a déjà de nombreux éléments permettant de poursuivre le débat avec BATOPIN et peut-être Bpost. En ce qui concerne JoFiCo, cela vaudrait la peine de le faire, comme cela a été suggéré.

M. le Président. – La parole est à M. Charlier.

M. Charlier, Chargé de recherches à la direction Recherche et évaluation de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS). – Il y avait une question sur la prise en compte des valeurs absolues. Plusieurs d'entre vous ont bien mis en évidence le fait qu'il n'y a pas que les chiffres relatifs, mais aussi les nombres absolus, notamment le nombre d'habitants situés à plus de trois kilomètres ou cinq kilomètres. L'approche urbaine par rapport à l'approche rurale pourrait davantage être investiguée. BATOPIN cherche à conserver des distributeurs dans le cœur des villes, mais, pour tous les quartiers périphériques, il y a des pertes à attendre. C'est là que le service se dégrade. La métrique utilisée n'est peut-être pas adaptée au milieu urbain. Il y a des analyses plus précises à faire, mais il faudrait s'intéresser à toutes les grandes villes, ce qui représente un travail important.

Dans les travaux de l'Observatoire du développement territorial, nous travaillons beaucoup sur

la notion de vulnérabilité. En tant que géographes, nous nous intéressons surtout à la vulnérabilité territoriale, c'est-à-dire les territoires où l'accès aux services en matière de distance et de déplacement est difficile. Les gens ont-ils la capacité de subvenir à leurs besoins quotidiens, avec et sans voiture, en transport en commun ou pas, à vélo, à pied, dans les endroits où ils habitent ? Il s'agit d'une analyse prospective qui tient compte des enjeux futurs, des coûts de l'énergie qui augmentent, de la transition vers l'électrification du parc automobile et de la manière de se déplacer à l'avenir. À cette couche territoriale s'ajoutent des disparités individuelles puisque tout le monde n'a pas les mêmes moyens financiers et les mêmes capacités physiques pour se déplacer, notamment les personnes âgées.

Nous cherchons à mieux prendre en compte ces éléments. Nous avons surtout travaillé sur la vulnérabilité territoriale, mais, avec nos collègues sociologues, nous chercherons à aller plus loin pour mieux caractériser les vulnérabilités individuelles en plus des vulnérabilités territoriales, car nous pensons que c'est également important.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je remercie l'IWEPS pour sa venue ainsi que pour le travail qui a été mené. La qualité de celui-ci nous permet d'objectiver la thématique et a le mérite de ne pas se limiter à une critique des difficultés. Grâce à ce rapport, nous avons une base qui objective les choses et qui nous permet d'amener sur le terrain une contre-proposition qui fait sens.

Ceci étant dit, cela fait un certain nombre de commissions que nous évoquons cette difficulté. Je crois que l'ensemble des membres au sein de cette commission sont convaincus que ce qui est en projet ne va pas nécessairement dans le sens de l'intérêt public et qu'il y a, au-delà de la problématique du distributeur de billets, l'évolution de la société, la digitalisation et la rupture qu'il y a avec certains citoyens. C'est aussi quelque chose sur lequel, en tant que pouvoirs publics, nous devons être attentifs. C'est aussi la problématique des personnes qui ont plus de difficultés avec les outils modernes, avec internet, qui n'ont pas de point de contact notamment pour faire l'un ou l'autre virement, pour faire l'une ou l'autre opération. Là, je crois que, collectivement avec le Gouvernement, nous devons proposer des solutions aux communes, notamment avec des espaces publics numériques, avec les plans de cohésion sociale. C'est un champ que je ne veux pas abandonner.

Pour ce qui concerne la thématique plus précise pour laquelle l'étude a été réalisée, la désertification quelque part ou, en tout cas, la diminution de points de contact sur le territoire, il y a deux limites ; vous l'avez tous souligné. La première, c'est que la compétence pure est

une compétence fédérale. C'est une donnée extrêmement importante qui limite non pas la pertinence de notre action, mais son efficacité.

La seconde, c'est que je n'ai pas non plus envie, comme cela s'est passé dans d'autres thématiques – l'autonomie communale est ce qu'elle est – que, par défaut, ce soit les communes et peut-être à travers elles la Région wallonne qui pallient un retrait du secteur bancaire du service au public, même si M. Evrard a peut-être lancé la piste de se dire : « y a-t-il d'autres parties qui pourraient être intéressées à desservir le service ? ». Je ne suis pas certain qu'il y ait beaucoup de parties intéressées. Pourquoi ? Parce que ce service a un coût. Globalement, on vit dans une société où malheureusement la rentabilité doit être aussi au rendez-vous. Dès lors, quelque part, s'il y a une formule miracle, j'en suis preneur. Toutefois, je pense être relativement réservé par rapport à cela. Je n'ai pas envie non plus que les communes prennent le relais et, à travers elles, peut-être la Région wallonne ou le secteur bancaire se défausserait de sa responsabilité sociétale.

Ceci étant dit, quelles sont les suites ? C'est le fait d'avoir saisi le Comité de concertation. Je pense avoir respecté point pour point le mandat que vous m'aviez donné à travers la résolution. M. Lomba a évoqué que ce point était toujours à l'intention du Conseil des ministres au niveau fédéral. Ainsi, je sais que le Conseil des ministres, le 1er avril dernier, a donné un mandat à trois ministres précisément : les ministres de l'Économie, des Finances et de la Protection des consommateurs – dont on sait que le titulaire vient de changer – afin de travailler sur la question de la désertification bancaire. Un protocole d'accord avec le secteur était à ce moment-là sur la table. Je sais que ces trois ministres et secrétaire d'État ont envisagé la piste d'un protocole, mais aussi d'un projet de loi fédéral.

Les dernières informations qui sont en ma possession : il semblerait qu'il y ait une volonté d'aboutir sur une méthode de travail pour la fin 2022, on s'en approche méchamment. J'ai dès lors sollicité de la part du Fédéral la prise en compte de l'étude de l'IWEPS qui pourra donc éclairer les autorités sur la rédaction et des critères de répartition. Je ne suis pas en mesure d'interférer sur des compétences qui sont fédérales. Néanmoins, je me permettrais de revenir en début d'année en demandant la suite du suivi du dossier au niveau du Gouvernement fédéral.

Pour la suite, j'entends l'une ou l'autre réflexion, je crois que cela ne nous empêche pas de recevoir BATOPIN lors des prochaines commissions. Je ne sais pas dans quelle configuration, c'est au Parlement à le définir. Est-ce avec des interlocuteurs de l'IWEPS ? Accepteront-ils ou pas ? Je n'en sais rien, mais c'est plutôt du ressort ou du champ de la commission.

J'ai peut-être oublié l'une ou l'autre réponse. Monsieur Beugnies, vais-je me positionner sur un

moratoire de BATOPIN ? Vous aurez déduit de mon intervention que nous n'en avons constitutionnellement pas la compétence. Le fait de légiférer en vue d'une régulation appartient au Fédéral. Nous alimentons la réflexion, nous venons avec une proposition constructive ; je pense que l'on peut faire « matcher » des raisonnements et essayer de convaincre. Voilà ce que l'on peut faire au niveau du Gouvernement wallon et au sein de notre commission. Nous pouvons également sensibiliser nos collègues du Fédéral où nous sommes tous représentés à des degrés divers.

Vous me demandez si la taxe peut être une difficulté. Il existe plusieurs taxes. Il y a une taxe communale, qui va de mémoire jusqu'à 500 euros, relativement au local qui est à disposition. Je ne pense pas que toutes les communes l'utilisent. Enfin, il y a effectivement une taxe ATM de 4 000 euros au niveau régional. Est-il opportun ou pas d'arrêter de taxer les banques ? À l'inverse, vous me signalez avec votre parti qu'il vaudrait peut-être mieux faire en sorte de continuer à taxer l'argent là où il est. Ceci étant – je dis cela pour vous taquiner –, ce n'est fondamentalement pas de mon ressort ; je vous invite à interroger mon collègue Adrien Dolimont. Je ne sais pas s'il y a des méthodes pour inciter – car le but d'une taxe est d'avoir des revenus, mais aussi d'orienter la société –, si cette taxe doit être modifiée ou pas dans son rendement – c'est plutôt du ressort de mon collègue Adrien Dolimont –, si cette taxe doit évoluer en une taxe ATM, une taxe internet. Il faut que la taxe soit sérieuse et pertinente et qu'elle soit proportionnelle, sinon la taxe ne peut pas être admise. Je pense qu'à ce niveau je vous ai répondu suffisamment.

En conclusion, je veux remercier l'ensemble des commissaires pour la qualité du travail qui a été mené. Je veux aussi indiquer les limites collectives de notre action, même si cela n'empêche pas le dialogue, cela n'empêche pas de prendre des nouvelles au niveau du Gouvernement fédéral, de voir s'il y a bien un suivi effectif, et d'alimenter la réflexion avec cette étude de qualité. Ensuite, il appartiendra à notre commission et au Bureau élargi de déterminer s'il y a une suite d'auditions à mener en cette matière.

M. le Président. – Si l'on en arrive à la proposition de réinviter BATOPIN, ce ne sera probablement pas en 2022. Nous sommes déjà le 22 novembre, les travaux budgétaires s'annoncent. Si les choses doivent bouger avant la fin de l'année, ce sera compliqué de les recevoir avant la fin de l'année.

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je voudrais une nouvelle fois remercier tous les représentants de l'IWEPS pour cet échange et les résultats de l'étude. J'imagine que la concertation va continuer avec vous. Je voudrais également soutenir le ministre – et j'espère que tous les groupes le feront – pour activer tous les leviers

disponibles pour essayer de faire avancer positivement le déploiement de tous ces distributeurs sur le territoire wallon. Nous attendrons évidemment les suites qui seront données par les différents ministres et secrétaire d'État. Nous avons gardé de bons contacts avec la nouvelle secrétaire d'État et nous pourrions donc vous aider de ce côté.

(Rires)

Par rapport à BATOPIN, ce serait intéressant de les réinviter en commission pour les mettre face à leurs responsabilités et avoir un dialogue direct avec eux. Ce n'est pas une mauvaise idée, mais je sais que l'agenda de cette fin d'année est assez chargé, notamment avec les budgets. Il serait intéressant d'avoir à nouveau un dialogue direct avec eux.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je renouvelle mes remerciements aux auteurs de l'étude.

J'ai omis une question ponctuelle. Comme d'autres l'ont dit, il y a la fonction de retrait dont on a beaucoup parlé, mais il y a aussi la fonction de dépôt. Vous avez évoqué le fait que 627 lieux sur les 992 actuels bénéficient de cette fonction de dépôt. Elle est importante pour un certain nombre de professions, notamment les commerçants.

Avez-vous des données sur la répartition géographique ? Je ne vais pas relancer le débat, mais je souhaite savoir si cette fonction est correctement répartie avec la limite des deux tiers et non trois tiers. Y a-t-il une absence de données, ce que je peux entendre ?

Je salue le fait que vous ayez choisi de sensibiliser la BNB sur un certain nombre d'enseignements de votre étude et notamment sur l'approche par la route versus l'approche à vol d'oiseau. La BNB a également un rôle par rapport au secteur bancaire qui lui est conféré par la législation. Il est sans doute trop limité par rapport à cet enjeu des distributeurs de billets, mais le dialogue peut néanmoins aider à challenger les options. À ce titre, si elle pouvait, dans son logiciel, changer son approche, ce serait un élément de poids dans la dynamique.

M. Lomba a évoqué l'avis de l'Autorité belge de la concurrence et un document qui amène une comparaison à l'échelle européenne. Si ces documents sont publics, peuvent-ils être transmis à la commission ? Cela me paraît être des éléments intéressants à examiner.

J'ai été un peu surpris par l'approche du PTB à l'égard des taxes après avoir énuméré les différents bénéfices effectués par le secteur. Le secteur a lui-même évoqué cet élément, et il faut se garder de lui donner raison quand on voit la situation économique dans laquelle les acteurs se trouvent.

Enfin, je rejoins la proposition de réentendre BATOPIN à côté du travail qui doit être fait par l'autorité fédérale et sur lequel nous avons un rôle informel et formel de relais. Inviter BATOPIN en commission me paraît approprié. Il faut voir dans le calendrier non seulement ce qui est possible, mais aussi à quel moment c'est le plus pertinent, précisément par rapport aux échéances que le ministre rappelait au niveau des cabinets fédéraux et qui se terminent, avec une étape intermédiaire, fin d'année, si j'ai bien compris l'évolution et l'analyse de méthodologie qui a été évoquée.

M. le Président. – Mon propos n'était pas de ne pas inviter BATOPIN, mais d'attirer votre attention sur le fait que cela peut ne pas se faire immédiatement. Nous pourrions également suggérer à nos collègues du Fédéral qu'ils auditionnent l'IWEPS, ce qui sera intéressant pour les informer.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je remercie à nouveau les représentants de l'IWEPS pour leur étude et leurs réponses aux questions posées.

Concernant la taxe sur les distributeurs de billets au niveau régional, je vais répéter ma question parce que j'ai l'impression qu'elle n'a pas été écoutée. Pouvez-vous confirmer le maintien de cette taxe au niveau régional ? C'est un espoir que nous avons et certainement pas l'envie que cette taxe disparaisse.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – La taxe est toujours dans la base budgétaire.

M. Beugnies (PTB). – À l'époque, on supprimait des emplois et des guichets humains, et l'on instaurait cette taxe en compensation. Il serait fou que, alors que ces banques font des milliards d'euros de bénéfices, on supprime cette taxe.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, quand vous dites que ce n'est pas aux communes de pallier l'absence de services rendus par des banques qui font des centaines de millions d'euros de bénéfices. Vous n'avez pas la compétence d'instaurer vous-même un moratoire, mais ma question était de savoir si vous pouviez faire pression et une demande au pouvoir fédéral. Ce qui me frappe depuis deux ans – et j'espère qu'aujourd'hui cela va changer –, c'est l'inaction des pouvoirs politiques face à cette situation. Je suis conscient du fait que les leviers d'action sont au niveau fédéral, mais, pour la partie francophone du pays, ce sont les mêmes partis qu'ici. Cela devrait être plus facile de mettre la pression, en tout cas d'entamer le dialogue, parce qu'aujourd'hui les distributeurs continuent à disparaître, et il faut arrêter l'hémorragie. Si l'on demande un moratoire au niveau fédéral, si l'on demande de stopper la suppression des distributeurs pendant les discussions avec le consortium, c'est

important, parce que je ne sais pas combien de temps vont durer ces discussions. En attendant, cela continue. Aujourd'hui, toutefois, au moment où l'on se parle, je ne vois rien de concret qui va nous empêcher d'être dans la situation décrite par l'étude de l'IWEPS en 2025.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). – Je réitère mes remerciements à l'égard de l'équipe de l'IWEPS : vous avez travaillé vite et bien. Merci pour les compléments d'information, puisque vous ouvrez de nouvelles perspectives.

J'entends qu'il est tout à fait possible d'extraire les données locales ou supralocales de vos études pour avoir une information plus circonscrite à destination des autorités locales. J'ai pris bonne note aussi que cette notion de vulnérabilité pouvait être approfondie, y compris sur des considérations liées notamment à l'âge de la population.

Vous avez travaillé vite et bien, puisque vous avez rendu votre étude, en tout cas dans sa première version, à la fin du mois de juin. Ce serait bien que nous puissions en faire autant, Monsieur le Président. Je dois vous dire que, à cet égard, je suis assez dépité de ce que je ressens comme une forme d'attentisme dans le chef de M. le Ministre. Vous considérez que vous avez fait votre travail parce que vous avez saisi le Comité de concertation six mois après que le Parlement vous ait demandé de le faire sans délai, et vous avez transmis l'étude à vos collègues du Fédéral. Ce n'est pas cela qui va permettre de remédier aux dérives qui sont à l'œuvre pour le moment.

Quand j'entends certains collègues dire que « l'on va attendre les suites », je le ressens comme la confirmation que l'on est dans une position d'attente et que l'on va constater que les choses continuent à se dégrader. Réentendre BATOPIN ne serait pas inutile, mais, vous l'avez dit vous-même Monsieur le Président, ce ne sera pas avant début 2023, dans le meilleur des cas. Le rythme parlementaire ne correspond pas à la nécessité de l'urgence et je ne comprends pas pourquoi vous n'envisagez pas vous-même de prendre davantage d'initiatives.

La législation relève évidemment du Fédéral et je ne le conteste pas, mais vous avez toute l'autorité, toute la légitimité pour mettre autour de la table les différents intervenants dans cette affaire. Qu'est-ce qui vous empêche de convoquer ou d'inviter les représentants de BATOPIN, les représentants de JoFiCo, puisqu'ils se font un peu oublier pour le moment, de les mettre en présence des auteurs de l'étude, d'associer à cette rencontre l'Union des villes et communes, et d'avoir ainsi un échange, qui sera sans doute plus productif s'il se déroule dans le cadre d'une réunion de travail que s'il se déroule dans le cadre d'une audition parlementaire

dont on connaît toutes les limites et qui risque sans doute d'inciter en particulier les représentants de BATOPIN, à faire preuve à la plus extrême prudence pour ne pas se mettre en difficulté par rapport à leurs mandants.

Au-delà de la commande de cette étude, je voudrais que la Région puisse, de manière proactive, mettre les parties intéressées autour de la table, et que cela se fasse en concertation avec vos collègues du Fédéral. On peut très bien imaginer que les trois ministres qui ont reçu un mandat de la part du Gouvernement fédéral puissent déléguer leurs représentants à titre d'observateur à cette réunion pour que l'on puisse se rendre compte que, au niveau wallon, vu les spécificités auxquelles nous sommes confrontés, vu les risques qui se vérifient chaque jour un peu plus, on puisse prendre des initiatives qui permettent de limiter la casse. Sinon, on va se retrouver dans la situation que vous-même, Monsieur le Ministre, vous ne voulez pas envisager. Ce sont in fine les communes qui seront amenées, à leur corps défendant, à compenser le retrait de ces services bancaires et à compenser tant bien que mal la désertification qui est à l'œuvre.

Votre attentisme nous expose finalement au risque que vous voulez éviter.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Il ne faut quand même pas exagérer. Vous dites d'un côté que ce n'est pas une compétence fédérale, et puis vous me trouvez attentiste. Je ne trouve pas cela correct.

M. Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, permettez-moi de terminer mon intervention.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous avez des députés fédéraux, je vous rappelle.

M. Dispa (Les Engagés). – On peut agir à tous les niveaux de pouvoir. Le niveau fédéral est un niveau important, mais je pense que le Gouvernement wallon, que vous représentez ici, a aussi une capacité d'influence. Je ne fais que réitérer ma proposition : mettez autour de la table les différentes parties intéressées. Les responsables de l'IWEPS – je le comprends très bien – ont pris contact avec toute une série d'instances qui ont pu les aider dans leur étude. Vous avez dit vous-même que vous n'étiez pas mandaté pour contacter BATOPIN, et cela me paraît légitime, mais à un moment c'est à cette étape qu'il faut passer. Sinon, le temps va continuer à s'écouler, on va s'attendre les uns les autres, on va constater que localement les distributeurs disparaissent les uns après les autres et, dans quelques mois, voire quelques années, on se dira que c'est malheureux. Les communes n'auront pas d'autre choix que de prendre l'initiative, essayer de rétablir là où il n'y en a plus des services, notamment les distributeurs de billets.

Il faut empêcher ce scénario catastrophe, et ce n'est pas déraisonnable d'envisager, à votre initiative, par exemple, Monsieur le Ministre, éventuellement en concertation avec M. le Président de notre commission, qui a lui-même été à l'initiative, d'inviter ici même les représentants de BATOPIN. Nous n'avons pas de compétence à l'époque non plus et pourtant vous avez pris l'initiative de les faire venir pour discuter. Ils ont accepté ce dialogue, il faut le poursuivre, néanmoins en le nourrissant maintenant des constatations posées par l'IWEPS, et surtout en le nourrissant des propositions formulées et qui me paraissent de nature à faire évoluer la situation, sauf si chacun reste chez soi et attend que l'autre finisse par bouger. Ce protocole envisagé au niveau fédéral va-t-il aboutir ? Je veux le croire, mais je me permets d'en douter. On nous avait déjà dit, par l'intermédiaire de M. Dermagne, que s'il n'y avait pas un accord à l'été il y aurait une initiative législative prise par le Gouvernement. L'été est maintenant terminé et l'on en est toujours dans la même expectative.

Cette proposition est raisonnable : une réunion de travail avec toutes les parties concernées pour pouvoir croiser les points de vue et actualiser les données. On dispose maintenant d'une analyse tout à fait contemporaine, même si l'on nous a dit qu'elle était rapidement remise en question, puisque les choses évoluent. Si l'on veut mettre un cran d'arrêt à défaut de pouvoir décréter un moratoire, si l'on veut réorienter les choses dans une direction plus respectueuse des intérêts de notre population et de notre territoire, il me semble nécessaire de faire cette réunion de travail. C'est ce que je vous invite à faire.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – L'IWEPS, que je remercie encore une fois, mérite beaucoup mieux que le disque rayé des Engagés. Quoi que l'on dise dans cette commission sur le sujet qui nous occupe, on a le même texte, à se demander si vous avez rectifié une ligne depuis que l'on en parle, cela fait déjà quelques auditions.

Je trouve que l'on avance plutôt bien. Je suis content, on a bien avancé, on a bien progressé sur le sujet, on voit un peu plus clair que ce que l'on ne voyait il y a encore quelque temps. C'est le moment d'inviter BATOPIN. Ils viendront en fonction des agendas, mais on peut aussi inviter BATOPIN à prendre contact avec l'IWEPS, puisqu'apparemment ils nous suivraient vraisemblablement. Je les engage à prendre contact pour essayer de rectifier le tir et de s'inspirer des travaux. L'administrateur général a bien expliqué qu'ils étaient à disposition pour aider BATOPIN à être plus fin dans son analyse. Ils n'ont pas les outils, ce n'est pas leur métier, mais le vôtre. C'est le moment de le faire.

Que le ministre nous tienne informés s'il a un retour, puisqu'il a envoyé l'étude à BATOPIN. Il va peut-être y avoir une réaction, BATOPIN va peut-être dire : « C'est génial, allons voir l'IWEPS ». Ils peuvent aussi nous

inviter, à défaut de venir en commission. Je veux bien rencontrer BATOPIN, prendre l'étude, y aller avec vous pour les convaincre. Il faut que l'on y aille, on met la pression maintenant. On sera attentifs à ce qui va se passer au niveau du Fédéral, on a bien compris que pas mal de choses se sont engagées à ce niveau.

Je trouve que l'on avance plutôt bien et c'est plutôt positif.

M. le Président. – Ceci clôture notre discussion du jour. Je voudrais remercier les intervenantes et les intervenants pour la qualité des échanges. C'était une bonne réunion. Je m'engage avec le secrétariat de la commission à essayer de les contacter rapidement pour essayer de trouver une date, encore cette année si c'est possible. On va faire le maximum. On verra en fonction des travaux budgétaires et des possibilités de BATOPIN.

Il me reste à vous souhaiter une excellente journée et à vous remercier de votre présence, et surtout de cette participation active et d'avoir alimenté avec autant de qualité nos débats parlementaires.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE MORATOIRE SUR LES EXPULSIONS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le moratoire sur les expulsions ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, concernant le décret du 22 septembre 2022 relatif à la suspension de l'exécution des décisions d'expulsions administratives et judiciaires, j'aimerais vous entendre sur deux aspects.

Le premier concerne le moratoire. Celui-ci prévoit une suspension d'expulsions entre le 1er novembre et le 15 mars 2023, mais rien n'est prévu pour l'année suivante. Pourtant, se loger est et doit rester un droit fondamental. Prenons l'exemple français, la trêve hivernale commence le 1er novembre et se termine le 31 mars, chaque année. Tous les locataires sont concernés par la trêve hivernale. Depuis 2008, elle est

couplée à une trêve énergétique interdisant les coupures de gaz et d'électricité durant la même période. Une mesure ancienne est toujours très utile quand on sait que de plus en plus de personnes ont des difficultés à payer leurs loyers. Cet exemple est aussi suivi en Autriche, où la trêve hivernale débute à Vienne aussi le 1er novembre pour se terminer le 31 mars. Cette mesure est insérée dans une loi et est pérenne d'année en année.

Pourquoi rien n'est-il prévu à ce niveau pour l'année 2023 à 2024 ainsi que pour les années suivantes ? J'ai beau être de nature optimiste, je ne pense pas que l'on sera complètement sorti de la crise dans un an. Comptez-vous suivre à l'avenir les exemples que je viens de donner et mettre en place une trêve hivernale systématique ?

Nous avons également vu que le SNPC ne digérait pas vos déclarations. Il précise que votre position n'est pas acceptable et qu'il faut modéliser dès maintenant l'indemnisation des bailleurs. En France, deux fonds ont été créés pour lutter contre les loyers impayés. Le premier est un fonds d'aide aux impayés. Il est destiné à abonder les Fonds de solidarité du logement gérés par les conseils départementaux et les métropoles en permettant de doubler les capacités en matière d'aide au paiement des loyers grâce notamment à une dotation de 30 millions d'euros. Le deuxième fonds est un fonds d'indemnisation des bailleurs. Lorsqu'un locataire ne paye plus son loyer, le bailleur reçoit une indemnisation couvrant 100 % du montant du loyer. On parle d'une enveloppe de 20 millions d'euros pour la France. Cela permet aux petits propriétaires de ne pas subir de répercussion financière et aux locataires de ne pas s'endetter davantage.

Pourquoi ne pas envisager un système de compensation des propriétaires qui voient leur décision d'expulsion gelée pendant l'hiver comme ce qui existe en France ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme vous l'avez indiqué dans votre question, le SNPC a introduit un recours à l'encontre du décret – voté à l'unanimité – prévoyant la suspension de l'exécution des décisions d'expulsions judiciaires ou administratives du 1er novembre 2022 au 15 mars 2023.

Une première audience relative à la suspension de ce décret se tenait hier.

Les situations évoquées ne sont pas comparables puisque le décret que nous avons pris est une mesure ponctuelle liée à la crise et qui ne remet pas en cause le droit des différents propriétaires ou bailleurs à récupérer leurs loyers qui sont dus ou actés. Ils ne perdent pas leur droit.

Comme je suis quelqu'un de prudent, même si j'entends bien vos questions et que ma réponse ne va pas vous satisfaire, relativement à un système qui serait plus structurel, comme d'autres pays, soit la France ou l'Autriche – si je me souviens bien de ce que vous avez exprimé –, qui ont pour partie une forme de régulation du tissu locatif privé. Les situations ne sont pas comparables. Je crois que, lorsqu'il y a un recours, la première des choses est d'attendre l'issue de ce recours, ensuite de se forger une opinion. Vous savez que l'on a déjà eu le débat, j'ai mes propres opinions, mais je dois vous confirmer aussi qu'il n'y a pas, dans la DPR, d'accord relatif à une mesure structurelle de ce type.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Le problème d'endettement des locataires pendant, par exemple, la suspension des expulsions lors du covid avait été mis en avant par la majorité, pour ne pas prolonger de telles suspensions. La question d'indemnisation des propriétaires pourrait éviter qu'ils subissent des pertes trop importantes et, en même temps, éviter l'endettement des locataires, c'est une question très importante. C'était cela le sens de ma question.

Je prends acte qu'il y a ce recours et que l'on attend les résultats. En attendant, je pense qu'il faut éviter un surendettement des locataires et, de la même manière, éviter que les petits propriétaires soient dans de grandes difficultés. C'était le sens de ma question. Je prends acte et l'on attendra l'évolution.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE TARIF SOCIAL ÉNERGIE MENACÉ POUR
LES LOCATAIRES DE SOCIÉTÉS DE
LOGEMENT PUBLIC »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le tarif social énergie menacé pour les locataires de sociétés de logement public ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, lors de la dernière commission, je vous questionnais quant à l'augmentation générale des coûts pour les sociétés de logement de service public, mentionnant le refus d'Engie de renouveler le marché de fournitures d'énergie pour le groupement de sociétés de logement de service public. Entre-temps, nous avons appris que le marché de fournitures d'énergies pour le groupement de SLSP Domaxis n'a trouvé d'offre de la part d'aucun des

fournisseurs d'énergie. Pour rappel, il s'agit d'une demande d'offre concernant la fourniture des communs et logements qui ont un chauffage collectif au gaz.

Un des fournisseurs, également un grand producteur d'énergie et dont les coûts de production sont largement inférieurs au prix de vente, avait déjà estimé que le tarif social imposé par la CREG l'oblige à vendre à perte, ce qu'il ne peut ou ne veut pas assumer.

Les sociétés de logements sociaux ont expliqué que, si le tarif social ne pouvait être maintenu, il s'en suivrait une explosion des tarifs pour les locataires. Selon eux, il est indispensable qu'une décision politique soit prise pour trouver une solution au plus vite. La presse annonçait, ce 14 novembre, que 3 000 familles étaient concernées par ce problème.

À ce jour, aucune solution, à ma connaissance, n'a été trouvée pour que les locataires sociaux de ces SLSP continuent à bénéficier du tarif social. J'aurais voulu vous interroger sur la question, Monsieur le Ministre.

Je sais aussi qu'entre-temps des discussions ont eu lieu à différents niveaux de pouvoir et que peut-être des pistes de solutions sont trouvées. Il est important que le ministre du Logement puisse informer les gens à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je pense comme vous que cette question est importante, mais si elle a une part de complexité et qu'elle concerne plusieurs niveaux de pouvoir.

Celle-ci porte sur le tarif social applicable aux fournitures de gaz aux locataires de SLSP dans les immeubles pourvus d'une chaudière collective, en application de deux arrêtés royaux du 29 mars 2012.

Pour rappel, cette compétence est purement fédérale.

En l'état, le secteur nous fait état qu'aucun fournisseur n'a, pour l'instant, remis d'offre pour la fourniture de gaz au tarif social auquel peut prétendre bon nombre de locataires de plusieurs SLSP. En effet, les fournisseurs estiment que le calcul du tarif social n'est plus adapté aux circonstances du marché actuel et occasionnerait des pertes à ces fournisseurs, ce qui justifierait qu'ils ne remettent pas d'offres. Je n'ai pas dit que j'adhérais, mais c'est leur raisonnement.

Dès lors, j'ai pris l'initiative de mettre l'ensemble des parties autour de la table pour objectiver le traitement de cette problématique et la solutionner avec l'appui indépendant du régulateur fédéral, la Commission de régulation de l'électricité et du gaz. En effet, la CREG établit le tarif social quatre fois par an par le régulateur fédéral pour l'énergie. Elle est donc

l'instance qui pourrait intervenir sur ce segment de marché. Plusieurs réunions de travail sont en cours, réunissant les différents acteurs compétents afin d'explorer l'ensemble des pistes avancées à ce stade.

Selon mes informations, la CREG a pris la main sur ce dossier avec deux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel afin de trouver une solution à cette problématique. Je poursuivrai le suivi de ce dossier jusqu'à ce qu'une solution aboutisse.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je vous remercie pour ces informations. Je crois que le plus important est de garantir que ces locataires continuent de bénéficier du tarif social. C'est la demande essentielle ; on ne pouvait pas passer à côté de cela, sinon on arriverait à des augmentations de plus de 600 % au niveau des factures, et c'est quelque chose qui est impossible et inacceptable.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE VERSEMENT DES PRIMES SYNDICALES
PAR LES POUVOIRS LOCAUX, LES ZONES DE
POLICE ET LES ZONES DE SECOURS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le versement des primes syndicales par les pouvoirs locaux, les zones de police et les zones de secours ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, selon le secteur dans lequel ils travaillent, les syndicalistes peuvent récupérer une partie de leurs cotisations par le biais de la prime syndicale. Ainsi, leur affiliation devient nettement plus avantageuse. Si une partie de leurs cotisations syndicales leur est remboursée sous certaines conditions, le montant est stipulé par la convention collective de travail. Les administrations provinciales et locales sont redevables envers l'ONSS d'une cotisation patronale annuelle forfaitaire par membre du personnel faisant partie au 31 mars de l'année de référence de l'effectif du personnel en vue de l'octroi à ce dernier d'une prime syndicale. Il en va de même pour les zones de secours et de police.

Ces montants peuvent représenter des coûts importants pour les communes des zones de secours et de police. Elles sont par définition discriminatoires, puisque les personnes qui font le choix de ne pas cotiser auprès d'un syndicat ne peuvent en bénéficier.

Monsieur le Ministre, avez-vous saisi le Comité de concertation en la matière ? Le cas échéant, quelles

revendications y avez-vous apportées ? Avez-vous rencontré des représentants et représentantes des syndicats à ce sujet ? Le financement des zones de police et de secours reste compliqué pour les communes, comme vous le savez. N'y a-t-il pas une économie à réaliser en la matière, la prime pouvant être payée directement par les syndicats ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, selon la loi du 1er septembre 1980 relative à l'octroi et au paiement d'une prime syndicale à certains membres du personnel du secteur public, les administrations provinciales et locales seront effectivement redevables envers l'ONSS d'une cotisation patronale annuelle forfaitaire par membre du personnel faisant partie au 31 mars de l'année de référence de l'effectif du personnel. Le montant de cette cotisation patronale s'élève à 46,55 euros par an et par membre de personnel. Dès lors que la comptabilité communale ne permet actuellement pas d'identifier spécifiquement le montant de cette cotisation payée par l'employeur à l'ONSS pour financer la prime syndicale octroyée aux travailleurs, seule une estimation est possible.

Si nous prenions l'hypothèse maximale, à savoir que tout le personnel travaillant dans les pouvoirs locaux serait syndiqué, on peut estimer sur la base du nombre d'emplois dans les pouvoirs locaux au 31 décembre 2021 que le coût total de cette prime syndicale serait de l'ordre de 2,35 millions d'euros pour les communes, les zones de police et les zones de secours. Cette estimation se décompose comme suit, avec l'hypothèse que tous les travailleurs soient syndiqués, ce qui est loin d'être le cas : 1,7 million d'euros pour les communes wallonnes, 0,5 million d'euros pour les zones de police et 150 000 euros pour les zones de secours. Compte tenu des montants budgétaires en jeu et n'étant pas informé d'une problématique particulière au sujet du financement de cette prime, je n'estime pas opportun, à tout le moins à ce stade, de saisir le CODECO sur la question.

De manière générale, mais aussi pour conclure, il convient de souligner que ce mécanisme est accepté par les employeurs publics et privés.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. Avouez toutefois que ces coûts sont importants pour les pouvoirs locaux, les zones de secours et les zones de police. Il y a des économies à faire. C'est également une piste de réforme. Tout travailleur est évidemment libre de se syndiquer, mais ce n'est pas aux pouvoirs publics de payer cela.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE SONDAGE « BYE BYE LA
DÉMOCRATIE ? » ET L'INTÉRÊT POUR LA
PARTICIPATION CITOYENNE DANS LES
COMMUNES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le sondage « Bye bye la démocratie ? » et l'intérêt pour la participation citoyenne dans les communes ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, *La Libre* et la RTBF ont publié, lundi dernier, les résultats d'un sondage sur la démocratie en Belgique telle qu'elle est perçue par les citoyens. Les résultats globaux sont particulièrement interpellants. En effet, près de 40 % des citoyens mettent en doute la démocratie en se disant favorables à un leader unique, ce pourcentage grimpe même à près de 50 % chez les jeunes.

Parmi les questions posées figurait notamment celle de savoir dans quelle mesure les citoyens étaient prêts à s'impliquer dans la gestion de leur commune. Les résultats sont un peu plus positifs, puisqu'il en résulte que près de 61 % des personnes interrogées démontrent un intérêt pour une participation citoyenne accrue dans les communes wallonnes. C'est plus que la moyenne nationale, qui est de 54 %. C'est surtout le niveau de pouvoir qui conserve largement le niveau de confiance le plus élevé auprès des citoyens.

Monsieur le Ministre, je voulais évoquer avec vous les résultats de ce sondage pour savoir si vous aviez pris connaissance de ceux-ci et connaître les conclusions et pistes d'action vous en tiriez.

Je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises sur ce sujet qui, vous le savez, me tient particulièrement à cœur. Avez-vous avancé par rapport aux différentes problématiques sur lesquelles vous avez annoncé avoir déjà entamé un certain travail ? Je vise notamment la réforme des budgets participatifs dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie.

Vous aviez également annoncé travailler sur l'élaboration de deux guides à destination des pouvoirs locaux : l'un concernant les conseils consultatifs communaux, l'autre concernant les budgets participatifs communaux.

Le troisième volet portait sur la mise en place d'un portail permettant de recenser les différents dispositifs de participation citoyenne au niveau local.

Monsieur le Ministre, je voulais donc savoir où en était la mise en œuvre de ces différentes questions.

Par ailleurs, au vu des résultats du sondage visé plus haut, comment garantissez-vous que ces initiatives permettent de répondre au désir des citoyens wallons d'être davantage intégrés dans la gestion de leur commune ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, j'ai pris connaissance comme vous des résultats du sondage paru dans la presse la semaine dernière. Même si certaines tendances sont pour le moins inquiétantes, je me réjouis de lire qu'une grande majorité de Wallons et de Wallonnes souhaite s'investir dans le processus démocratique local.

Mon administration, le SPW Intérieur et Action sociale, finalise un avant-projet de décret qui vise à réformer les budgets participatifs et la consultation populaire. Pour ce faire, on tiendra compte des enseignements de la dernière consultation qui s'est tenue à Bertogne le 20 novembre dernier concernant la fusion des communes de Bertogne et de Bastogne. En effet, ce dossier a mis en évidence une série de difficultés opérationnelles dans la législation qu'il convient de combler. Certaines dispositions doivent être améliorées.

Par ailleurs, vous avez évoqué les guides relatifs aux dispositifs participatifs. Ceux-ci sont en cours de rédaction. Le guide relatif aux conseils consultatifs est finalisé, il sera présenté officiellement aux acteurs dans le courant du premier trimestre 2023. Ces initiatives seront accompagnées d'actions de communication visant à en assurer la publicité auprès des opérateurs et des citoyens qui pourront dès lors les mobiliser.

Je peux compter sur mon administration, le SPW IAS, ainsi que sur l'Union des villes et communes de Wallonie, qui proposent, de manière continue, des formations et des informations sur le sujet. Nous y sommes particulièrement attentifs.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de précisions et d'agenda.

C'est clair que – vous le dites vous-même – la participation citoyenne n'est jamais gagnée. Vous évoquez l'exemple de la consultation populaire à Bertogne, qui s'est tenue ce week-end. On a vu à quel point les résultats peuvent être interprétés différemment en fonction du camp dans lequel on se trouve.

On a vu aussi que des questions de procédure ont pu se poser vu l'imprécision de certaines règles. Là, vous avez raison de souligner qu'il y a sans doute un travail à

poursuivre en la matière. Cela renforce la nécessité de clarifier les règles et de renforcer les balises en la matière pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de cette participation citoyenne.

Quand on fait mal de la participation, cela fait pire que bien vis-à-vis des citoyens. Du coup, au lieu de combler ce fossé entre politiques et citoyens, on le renforce. C'est à cela que l'on doit travailler, à combler ce fossé et pas à le renforcer. Je ne peux que vous encourager à clarifier ces règles et à continuer à développer ces différents outils d'accompagnement des communes dans cette participation citoyenne.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE
AUX NIVEAUX LOCAL ET
INTERCOMMUNAL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la protection des lanceurs d'alerte aux niveaux local et intercommunal ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, vous savez que c'est un dossier qui me tient à cœur et avec lequel je reviens régulièrement.

Le Gouvernement wallon avait adopté, en première lecture le 16 juin dernier, l'avant-projet de décret portant sur la protection des lanceurs d'alerte au sein des pouvoirs locaux. On sait qu'il s'agit de la transposition de la directive européenne 2019/1937 pour laquelle la Commission européenne nous presse d'avancer, puisqu'elle devait être transposée pour le mois de décembre 2021.

Suite à la première lecture, une série de consultations devaient être menées, notamment auprès des syndicats, de l'Union des villes et communes, de l'APW, de la Fédération des CPAS, de Legisa, de l'APD et du Conseil d'État. En août dernier, vous indiquiez avoir reçu ces différents avis et être en train de procéder à leur analyse en vue de les intégrer, en espérant un second passage au Gouvernement à l'automne et un atterrissage au Parlement pour la fin de l'année.

Dès lors, je souhaiterais faire le point avec vous sur l'avancement de ce dossier. Où en est-il ? Tiendrez-vous le calendrier que vous évoquiez il y a quelques mois avec un passage en deuxième lecture à l'automne ?

Par ailleurs, que ressort-il des consultations menées ? Comment les intégrez-vous dans le décret ?

Cela implique-t-il des modifications sensibles par rapport au dispositif imaginé ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, à la suite de la première lecture des avant-projets de décret en séance du Gouvernement wallon, j'ai directement sollicité les avis de l'Union des villes et communes, la Fédération des CPAS, l'Association des provinces wallonnes et Legisa.

Simultanément, ces projets de texte ont également été inscrits au Comité C du 7 juillet et ont fait l'objet d'un protocole d'accord avec les partenaires sociaux, après avoir tenu compte des demandes de modification sollicitées par ces derniers. L'Union des villes et communes et l'APW, quant à elles, ont remis leur avis début juillet. Toutefois, l'avis de l'Union des villes et communes était assez général et concluait à la nécessité d'une rencontre. J'ai fait droit à cette demande et la même possibilité a été offerte à l'APW. Depuis le début de la législature, je mets un point d'honneur à concerter au mieux les acteurs locaux qui seront concernés. Les avis de Legisa, quant à eux, ont été remis le 30 août dernier.

À la suite de ces premiers avis, les deux avant-projets de décret amendés ont été envoyés au Conseil d'État et à l'Autorité de protection des données. Les avis de ces deux instances sont attendus pour la fin du mois au plus tard, sachant que des échanges ont déjà eu lieu à l'occasion de questions posées sur ces dernières.

Je préciserai qu'en parallèle, vendredi dernier, j'ai présenté à mes partenaires du Gouvernement deux projets d'arrêté au Gouvernement wallon, qui désignent le Service public de Wallonie IAS pour assumer la mission de canal externe, pour répondre à l'une des remarques formulées dans les avis Legisa précédemment cités.

Vous pouvez constater que le travail se poursuit, mais que nous sommes également tenus par le calendrier fixé par les instances à consulter. D'ailleurs, les autres niveaux de pouvoir, qui doivent aussi transposer cette directive, se voient également confronter aux mêmes difficultés.

Par conséquent, il est encore trop tôt que pour vous annoncer les incidences de ces différents avis sur les projets de texte en cours. Mes services mettent tout en œuvre pour respecter le calendrier déterminé.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse. Je crois que vous avez raison : la concertation est vraiment importante dans ce dossier qui est fondamental pour la démocratie. J'entends les

derniers avis qui sont attendus pour la fin du mois, il faut évidemment respecter ce processus de concertation. Nous attendrons ces avis pour avoir l'ensemble des détails et voir dans quelle mesure nous pouvons intégrer l'ensemble des éléments qui nous reviennent.

Je serai heureux de connaître les différents éléments, notamment en lien avec cette question du canal externe. J'entends que vous avez fait une proposition au Gouvernement en la matière. Vous savez que mon option restait celle d'un degré de recours qui soit réellement externe et totalement indépendant notamment en lien avec le médiateur. Je sais que ce n'était pas l'option qui avait été choisie en première lecture par le Gouvernement. Je serai heureux de pouvoir lire l'ensemble des avis sur cette question lorsqu'ils seront revenus.

(M. Lomba, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA CONCURRENCE FISCALE ENTRE
COMMUNES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la concurrence fiscale entre communes ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, un article de Sudpresse faisait récemment le point sur la différence de revenus moyens dans les communes de la Province de Namur et de la botte du Hainaut. Ce qui est particulièrement frappant dans cet article, c'est la différence de fiscalité qui est mise en place dans les communes peuplées de personnes plus aisées et celles où les revenus sont moins importants.

Ainsi un bourgmestre déclare : « Nous ne taxons pas les professions libérales comme les restaurateurs ou les cafés. Toutes ces choses attirent des ménages avec des revenus plus aisés ». Cet exemple illustre bien le jeu de concurrence fiscale qui se joue entre les communes pour attirer des populations plus aisées ; jeu qui va finalement coûter à tout le monde en entraînant une baisse des recettes fiscales pour les communes.

Ce qui est paradoxal, c'est que ce sont finalement les communes ayant les publics les plus pauvres, et souvent qui demandent le plus de moyens communaux, qui doivent mettre les taxes les plus élevées, tandis que les communes les plus aisées peuvent allègrement diminuer leurs taxes, ce qui ne fait qu'entretenir les inégalités entre communes.

Monsieur le Ministre, pourquoi ne pas lutter plus efficacement contre cette concurrence fiscale entre communes et faire en sorte que ceux qui ont les épaules les plus fortes aident les communes les plus en difficulté ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour votre question. Même si j'entends le raisonnement, pour partie je peux adhérer au fait que, pour certains dispositifs, les communes qui sont les plus sociologiquement défavorisées devaient être aidées de manière plus prégnante. Votre question pose une difficulté : la notion d'autonomie fiscale qui est reconnue par la Constitution à toutes les communes et qui figure à l'article 170, § 4.

En vertu de ce principe, « chaque commune adopte la politique fiscale qu'elle entend mener ». Cette politique fiscale est fortement déterminée par la particularité de la commune. Certaines communes font dès lors des choix très différents en fonction de leur situation propre et de leurs ressources locales.

Ainsi, certaines font le choix de faire peser leur fiscalité sur un tissu économique plus important, voire sur certaines entreprises, d'autres sur le secteur touristique, d'autres bénéficient de ressources particulières, telles les forêts, et peuvent se limiter à une fiscalité plus allégée. La fiscalité peut donc découler des spécificités territoriales.

Il faut néanmoins constater que, depuis l'instauration de la paix fiscale en 1998, le Gouvernement wallon essaie d'encadrer cette autonomie en sollicitant des communes le respect de la nomenclature des taxes et des taux maximums recommandés repris dans les diverses circulaires budgétaires adoptées annuellement jusqu'à la dernière qui l'a été en date du 19 juillet 2022 pour l'exercice fiscal à venir, c'est-à-dire en 2023.

Je rappelle qu'à l'époque l'idée était de conclure un pacte fiscal avec les pouvoirs locaux, avec à l'appui une indexation du Fonds des communes. Il est vrai que, depuis lors, certaines communes ont mis à mal cette paix fiscale en introduisant des recours au Conseil d'État contre les décisions de tutelle prises dans le respect de la politique régionale.

Il est utile en effet de rappeler que, au vu de l'article 170, § 4, de la Constitution, « seul le législateur fédéral peut limiter l'autonomie fiscale pour autant que la nécessité en soit démontrée ».

Je rappelle aussi que le Fonds des communes établit également des critères qui tiennent en partie compte des différences qui existent entre les communes. Je concède, à titre personnel, qu'il faudrait aller plus loin.

Étant donné que les communes revendiquent leur autonomie fiscale, il me semble raisonnable qu'elles doivent en assumer leur choix.

J'ajouterai néanmoins que la problématique des CPAS – je me suis déjà exprimé à ce sujet – pourrait être isolée, puisqu'on se rend compte de plus en plus des différences avec l'impact des différentes crises intervenues, et les modalités de financement qui reposent pour partie dans un RIS ordinaire, de mémoire à hauteur de 40 % pour les communes, ce qui démontre en soi que les communes les plus précarisées, celles les plus sociologiquement plus défavorisées, doivent impacter plus leur budget communal. À terme, on devrait penser à une réforme qui concerne plus de solidarité entre les communes.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Vous l'avez évoqué, on possède une formidable caisse de solidarité qu'est le Fonds des communes. Un des moyens pour pallier ces différences qui sont vraiment injustes est de pouvoir alimenter cette caisse de solidarité qu'est le Fonds des communes d'une manière plus importante, essayer de faire contribuer encore plus les communes les plus riches par rapport à cela. Entre-temps, ce n'est pas normal que ce soit les communes peuplées des plus riches qui aient les centimes additionnels les plus bas, et que les communes les plus précarisées soient au maximum.

Vous parlez d'autonomie fiscale des communes. Votre circulaire budgétaire annuelle encadre cette autonomie. La réduction de la concurrence fiscale pourrait servir à l'élaboration de cette circulaire.

(M. Courard, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA PRESSION SUBIE PAR LES
TRAVAILLEURS SOCIAUX DES CPAS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la pression subie par les travailleurs sociaux des CPAS ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, les travailleurs sociaux sont au front depuis bientôt trois ans. Les différentes crises se sont enchaînées : crise sanitaire, inondations et maintenant crise énergétique.

Le reportage de l'émission *#Investigation* a permis de mettre en lumière la pression subie par les

travailleurs sociaux du CPAS. On y voit un personnel dévoué, travailleur et au service de la population.

Avec les crises, les demandes n'ont cessé de croître. Les rendez-vous s'enchaînent, il faut parer au plus urgent pour aider au mieux des personnes qui souffrent de la crise et qui ne peuvent pas faire de plat chaud pour leurs enfants ou prendre tout simplement un bain chaud.

« Il faut que le personnel tienne le coup », explique Yves Peigneur, le coordinateur de la Maison de l'énergie de Charleroi. « C'est une situation à la fois stressante et frustrante », explique l'assistant social Jean-François Mathy. « On a l'impression que l'on n'arrivera pas à aider tout le monde ». Et de poursuivre : « On vit avec des points d'interrogation au-dessus de la tête en permanence. Pour ceux que l'on reçoit chaque jour et pour nous aussi, car leur réalité n'est pas très éloignée de la nôtre... ».

Plus récemment, la Fédération des CPAS réclame des mesures concertées entre les différents niveaux de pouvoir et d'anticiper. La crise énergétique est loin d'être terminée, les décisions doivent être prises sur la durée, surtout à l'approche des rigueurs de l'hiver, estime l'Union des villes et communes wallonnes. La Fédération des CPAS plaide également pour le maintien structurel des moyens alloués au renfort du personnel en CPAS.

Les demandes sociales explosent et, rien qu'au niveau du revenu d'intégration, l'augmentation est de 72 % par rapport à il y a 15 ans, alors que l'emploi au sein des CPAS n'a progressé que de 18 % sur la même période. Dans le cadre de la crise sanitaire, le Gouvernement a permis l'engagement supplémentaire de 200 équivalents temps plein pour deux ans. On arrive au bout des deux ans. Pourquoi n'y a-t-il pas d'annonce d'une prolongation de ces contrats ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, le Gouvernement est particulièrement sensible aux difficultés vécues aujourd'hui par les CPAS. Aussi, le soutien aux CPAS est le même que celui qui est apporté aux communes, à savoir : garantir et amplifier les mécanismes d'indexation des dispositifs de financement au niveau régional, et demander au Fédéral d'assumer le financement de ses politiques sociales.

Pour le financement général, l'indexation annuelle a été le taux d'inflation majoré de 1 %. La dotation régionale allouée au Fonds spécial de l'aide sociale a ainsi été revue à la hausse de plus de 5 millions d'euros lors du premier feuillet d'ajustement 2022.

Pour leur part, les subventions réglementées octroyées par la ministre de l'Action sociale sont indexées de la même manière que les traitements, soit

2 % à partir du deuxième mois qui suit le dépassement de l'indice pivot.

Par ailleurs, dans le cadre de la crise sanitaire et sur mon initiative, le Gouvernement a dégagé une enveloppe de 20 millions d'euros pour aider les CPAS les plus touchés ; cela correspond à l'engagement dès le début 2022 de 200 équivalents temps plein dans le cadre de contrats à durée déterminée de deux ans. Les travailleurs sont en place jusque fin 2023. Par conséquent, il est donc prématuré d'amener cette question sur la table du Gouvernement. Dans sa saisine du CODECO, le Gouvernement wallon a, sur mon initiative, soutenu plusieurs revendications des CPAS vis-à-vis du Fédéral, dont celles d'augmenter le remboursement du revenu d'intégration à 90 %, ce qui rendrait aux CPAS wallons des marges de manœuvre de l'ordre de 140 à 150 millions d'euros. Il va sans dire que je continue de suivre l'évolution de cette situation en parfaite collaboration avec la Fédération des CPAS, avec qui mes services entretiennent des contacts des plus réguliers.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J'insiste pour que l'on puisse pérenniser les renforts de personnel. Vous n'avez pas fermé la porte, vous dites que c'est trop tôt puisque la fin du contrat est prévue fin 2023, mais vous pouvez compter sur nous pour revenir vers vous avec cette question. En effet, si l'on ne pérennise pas les renforts en personnel aujourd'hui, ce qui risque d'arriver c'est que les services qui doivent aider les gens, qui doivent aider les citoyens, vont finir par craquer.

Je tiens à dire aussi que l'indexation ne suffira pas. Il faut donner des garanties aux CPAS maintenant pour qu'ils sachent de quelles forces ils vont pouvoir disposer dans le futur.

M. le Président. – Je vous remercie de votre participation à cette matinée fructueuse et en particulier les services.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Evrard, sur « le rapport interpellant du Congrès des pouvoirs locaux » ;
- M. Evrard, sur « le second appel à projets dans le cadre des accords Tax on Pylons (TOP) » ;
- Mme Laffut, sur « la représentation des directeurs généraux au sein du Comité C » ;
- M. Hazée, sur « la mise en place d'un registre des institutions locales et supralocales » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales ou interpellations de :

- M. Antoine, sur « la stratégie de l'offre publique de crédits hypothécaires en Wallonie » ;
- M. Antoine, sur « la recherche d'une plus grande adaptation des logements publics à la composition familiale des locataires » ;
- Mme de Coster-Bauchau, sur « l'hébergement des réfugiés ukrainiens » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 11 heures 56 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. John Beugnies, PTB

M. Sébastien Brunet, Administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)

M. Julien Charlier, Chargé de recherches à la direction Recherche et évaluation de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS)

M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. Philippe Courard, Président

M. Rodrigue Demeuse, Ecolo

M. Benoît Dispa, Les Engagés

M. Yves Evrard, MR

Mme Jacqueline Galant, MR

M. Stéphane Hazée, Ecolo

M. Éric Lomba, PS

Mme Isabelle Reginster, Chargée de recherches à la direction Recherche et évaluation de l'Institut wallon de l'évaluation et de la statistique (IWEPS)

ABRÉVIATIONS COURANTES

APD	Autorité de protection des données
APW	Association des provinces wallonnes (ASBL)
ATM	automated teller machines (guichet automatique bancaire ou distributeur automatique de billets)
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
BNB	Banque nationale de Belgique
BNP	Banque nationale de Paris
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
DPR	Déclaration de politique régionale
Febelfin	Fédération financière belge
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
ING	Internationale Nederlanden Groep (Groupe des Pays-Bas internationaux)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
JoFiCo	Joint Financial Company (Société financière commune, Argenta, AXA Banque, Crelan et VDK Bank)
KBC	Kredietbank, ABB Insurance, CERA Bank
ONSS	Office national de sécurité sociale
RIS	revenu d'intégration sociale
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SNPC	Syndicat national des propriétaires et copropriétaires
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
TOP	tax on pylons (taxe sur les pylônes)